

RAPPORT ANNUEL 2016

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



UNIVALOM

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Au service des Communautés d'agglomération composant le Syndicat, UNIVALOM s'est attaché en 2016, comme les années précédentes, à maintenir des tarifs modérés pour le traitement des déchets ménagers.

Cette recherche est motivée par le souci permanent de ne pas peser sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des établissements publics membres, toujours soucieux de limiter la charge fiscale de leurs administrés.

Dans ces conditions, il est intéressant de noter qu'en règle générale le Syndicat pratique les tarifs les plus bas du département des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, UNIVALOM est particulièrement attentif à assurer une gestion de proximité qui lui permet de maintenir un dialogue constructif avec les usagers, les riverains de l'Unité de Valorisation Énergétique, les partenaires et les prestataires.

La gestion des déchèteries, qui nous a été tout récemment confiée, a été l'occasion de prendre plusieurs mesures destinées à améliorer, de façon très sensible, la qualité du service rendu :

- mise en place d'un [guide des déchèteries commun](#) avec le SMED, de manière à faciliter l'accès des usagers à l'ensemble des unités de réception des deux Syndicats,
- [importants travaux de sécurisation et de mise aux normes](#).

Dans un autre ordre d'idées, un [Programme de Prévention des Déchets](#) a été élaboré dans les conditions prévues par le Grenelle de l'environnement.

Les premiers résultats sont très encourageants :

- [37 sites de compostage collectif](#) en exploitation, dont [16 installés en 2016](#),
- [52 tonnes d'Ordures Ménagères détournées et transformées](#) en compost, dont 8 en liaison avec la plateforme des Semboules,
- [expérimentation du broyage des déchets verts à domicile](#) ayant permis d'éviter le traitement de 67 tonnes en déchèterie,
- nombreuses études en cours visant à satisfaire l'obligation qui nous est faite de [réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon de 2020](#).

Au cours du dernier exercice, UNIVALOM a confirmé sa volonté de pratiquer, dans un contexte de développement durable, une politique de valorisation visant à diminuer le volume des déchets ultimes.

Josette Balden
Présidente d'UNIVALOM

SOMMAIRE



1 SYNTHÈSE

Fiche d'identité	8
Indicateurs techniques	10
Indicateurs financiers	12
Recettes	14
Actions marquantes de l'année 2016	14



2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Organisation et compétences	19
Elus et personnel	20
Territoire d'UNIVALOM	21



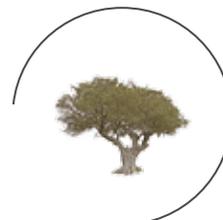
3 PRÉVENTION DES DÉCHETS

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	24
Bilan année 2016 du programme	25
Compostage collectif	
Principe et fonctionnement	26
Résultats 2016	26
Broyage des déchets verts	28
Recyclerie mobile	28
Perspectives 2017	
Objectif Zéro déchet	29
Hippo-débroussaillage	29



4 TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ordures Ménagères et Assimilées	
Ordures Ménagères résiduelles	34
UVE	34
Transfert	35
Verre	35
Déchets d'emballages / Eco-Emballages	35
Tous papiers / Ecofolio	36
Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées	37
Filières éco-organismes	38
Eco-systèmes	38
Récylum	38



4 TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (SUITE)

Eco-Mobilier	38
EcoDDS	38
Corépile	38
Aliapur	38
Filières hors éco-organismes	39
Régie de transport	42

5 RÉCEPTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN DÉCHÈTERIES

Réseau des déchèteries	46
Gestion des installations (compétence optionnelle)	49
Déchèterie de Le Cannet	50
Déchèterie de Mandelieu-La Napoule	51
Déchèterie de Mouans-Sartoux	52
Déchèterie de Mougins	53

6 ANNEXES

Annexe 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2016	56
Annexe 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	57
Annexe 3 : Tarifs d'UNIVALOM 2016	58
Annexe 4 : Recettes issues des soutiens et ventes de produits	59
Annexe 5 : Liste des marchés passés en 2016	60
Annexe 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés	61
Annexe 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations	62
Annexe 8 : Population d'UNIVALOM	63
Annexe 9 : Organigramme du Syndicat	64
Annexe 10 : Bilan des flux des déchets en 2016	65
Annexe 11 : Devenir des déchets en 2016	66
Annexe 12 : Données des OMA et déchets hors OMA	67
Annexe 13 : Régie de transport en 2016	68
Annexe 14 : Bilan 2016 détaillé du PLPD	69
Annexe 15 : Sites de compostage d'UNIVALOM	70
Annexe 16 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique	72
Annexe 17 : Revue de presse 2016	73
Annexe 18 : Terminologie et modes de calcul	74

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

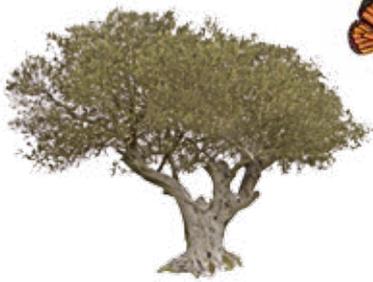
Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet



La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

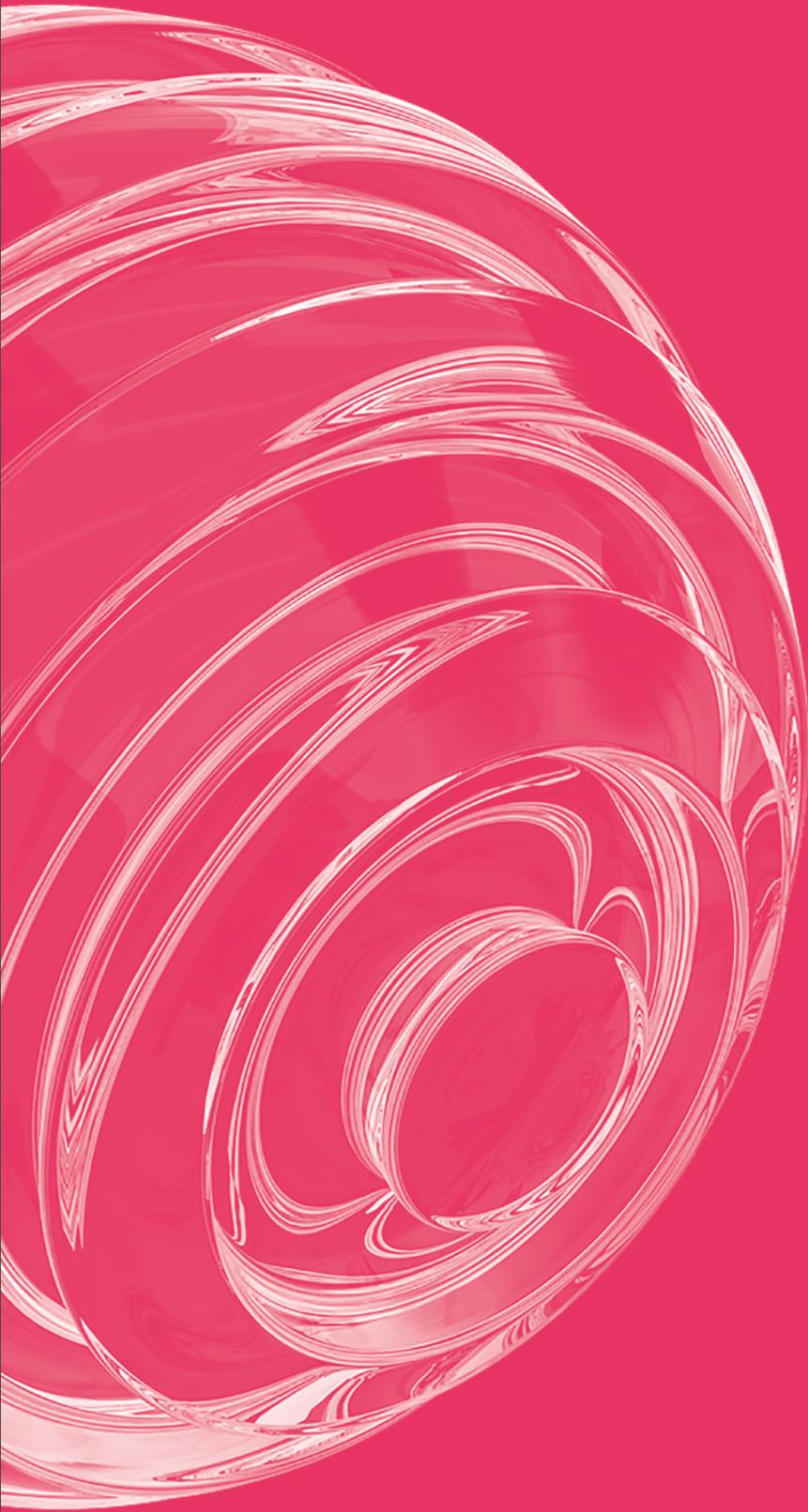
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



1 • SYNTHÈSE

1.1 Fiche d'identité

Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2016. Cette année, le gisement global de déchets sur l'aire d'UNIVALOM a diminué de 3 % par rapport à 2015.



Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets

Compétences



Traitement des déchets et gestion des déchèteries (optionnelle)

Collectivités Membres



- CASA
- CACPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

Population desservie (INSEE 2014) :

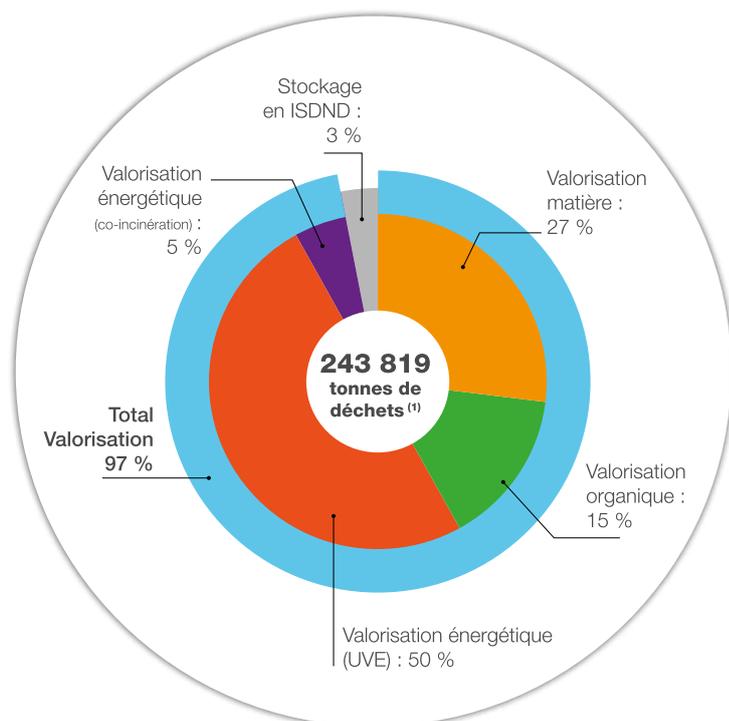


271 752
habitants

Densité



575,7
habitants
au km²



Coût net
20 278 306
€ HT⁽²⁾

Coût général :
30 170 456 € HT
Recettes :
9 892 150 € HT



897
kg/hab/an

271 752 habitants
83,17 € HT / tonne
74,62 € HT / habitant

⁽¹⁾ : Tous déchets confondus

⁽²⁾ : le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).

SYNTHÈSE 2016

DONNÉES DÉCHETS :

	2015	Evolution en %	2016
Population municipale (habitants)	272 466	- 0,3 %	271 752
Gisement total de déchets sur le territoire d'UNIVALOM (tonnes)	251 480	- 3 %	243 819
Tonnages OMA (tonnes)	145 913	- 1,8 %	143 354
Tonnages DMA - hors OMA (tonnes)	105 568	- 4,8 %	100 465
Part des OMr dans le gisement (pour rappel 64 % en 2006) (%)	50	0 %	50
Valorisation du gisement (%)	93	4,3 %	97
Sites de compostage (nb)	21	76,2 %	37
Production électricité (MWh)	73 224	2,77 %	75 253
Tonnages transportés par la régie (tonnes) (Hors intempéries pour 2015)	14 360	0,6 %	14 452
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 039	8,4 %	2 211

DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM :

Fréquentation (nb d'usagers)	63 956	NS	104 813
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	28 373	- 11 %	25 264
Tonnages par habitant (tonnes)	296	- 9,8 %	267
Recettes (€)	451 755	40 %	631 655
Coût moyen par habitant (€)	6,75	14 %	7,7
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	24,7	17 %	28,9

DONNÉES FINANCIÈRES :

Coût général (€)	28 153 695	7,2 %	30 170 456
Recette totale (€)	8 704 602	14 %	9 892 150
Coût net (€)	19 449 093	4 %	20 278 306
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	78,8	- 10 %	70,8

DONNÉES RESSOURCES HUMAINES :

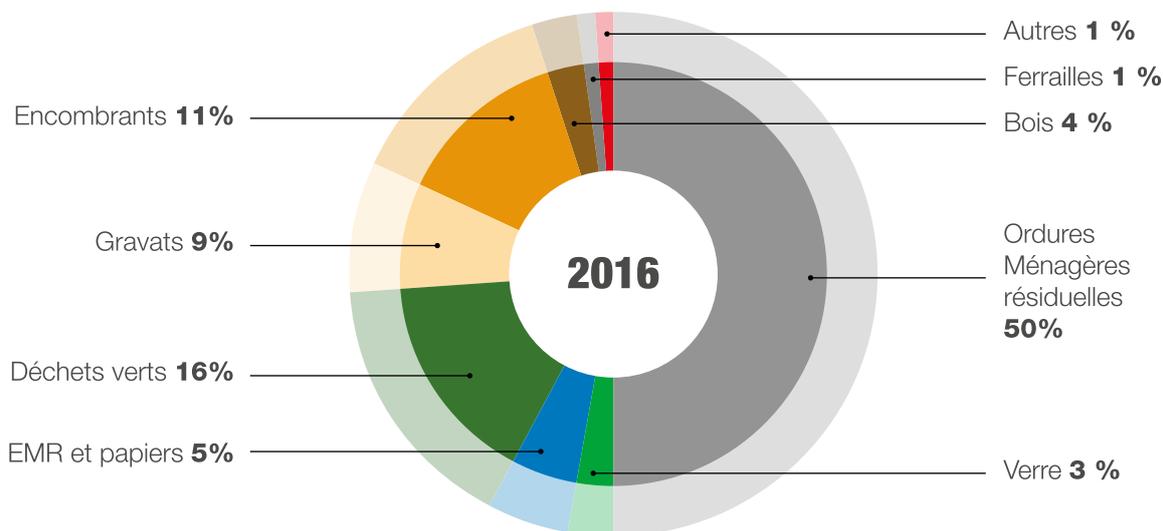
Agents (nb)	30	3,3 %	31
Formations suivies (nb de jours)	48	18,7 %	57
Recrutement (nb)	11	NS	1
Absentéisme (nb de jours)	479	38,9 %	665,5
dont pour les déchèteries (nb de jours)	371	65,5 %	606,5

*NS : Non Significatif

1.2 Indicateurs techniques

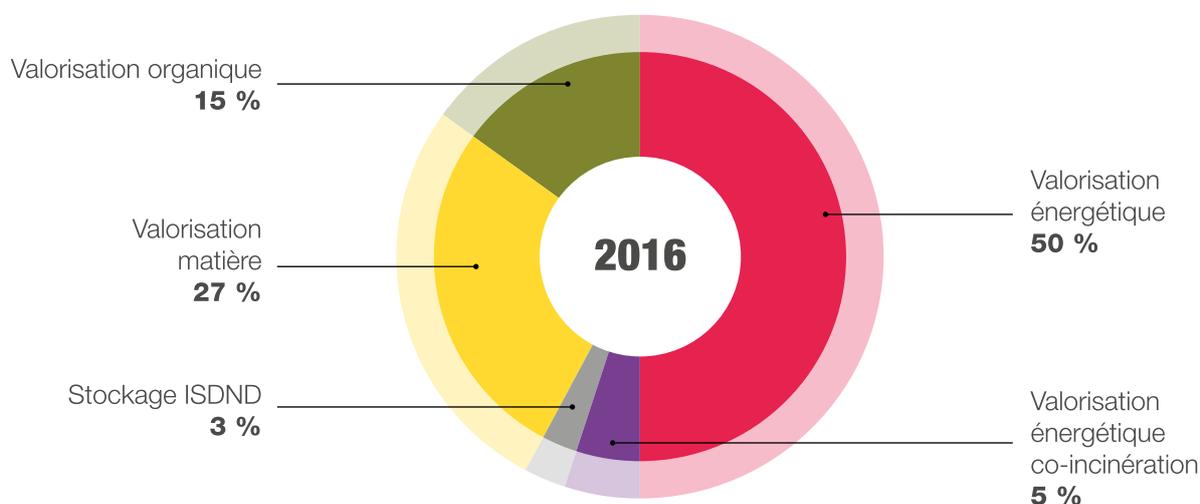
La part des OMr dans le gisement total (DMA) se stabilise cette année à 50 %.

Répartition des tonnages traités en 2016



La part de valorisation matière et organique passe de 39 % (2015) à 42 % en 2016. Cela est principalement dû aux encombrants générés par les intempéries d'octobre 2015, impliquant une augmentation du stockage en ISDND pour l'année passée et une diminution de la valorisation matière.

Devenir des déchets en 2016

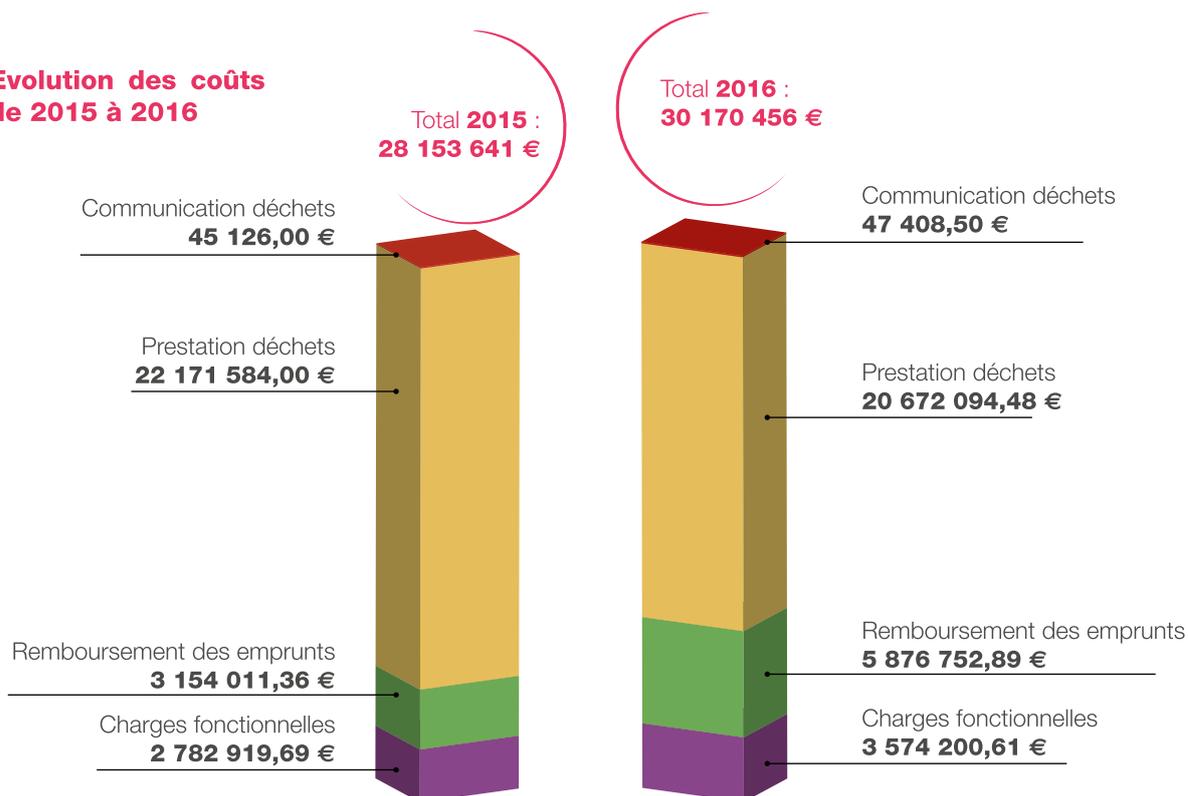


SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS D'UNIVALOM

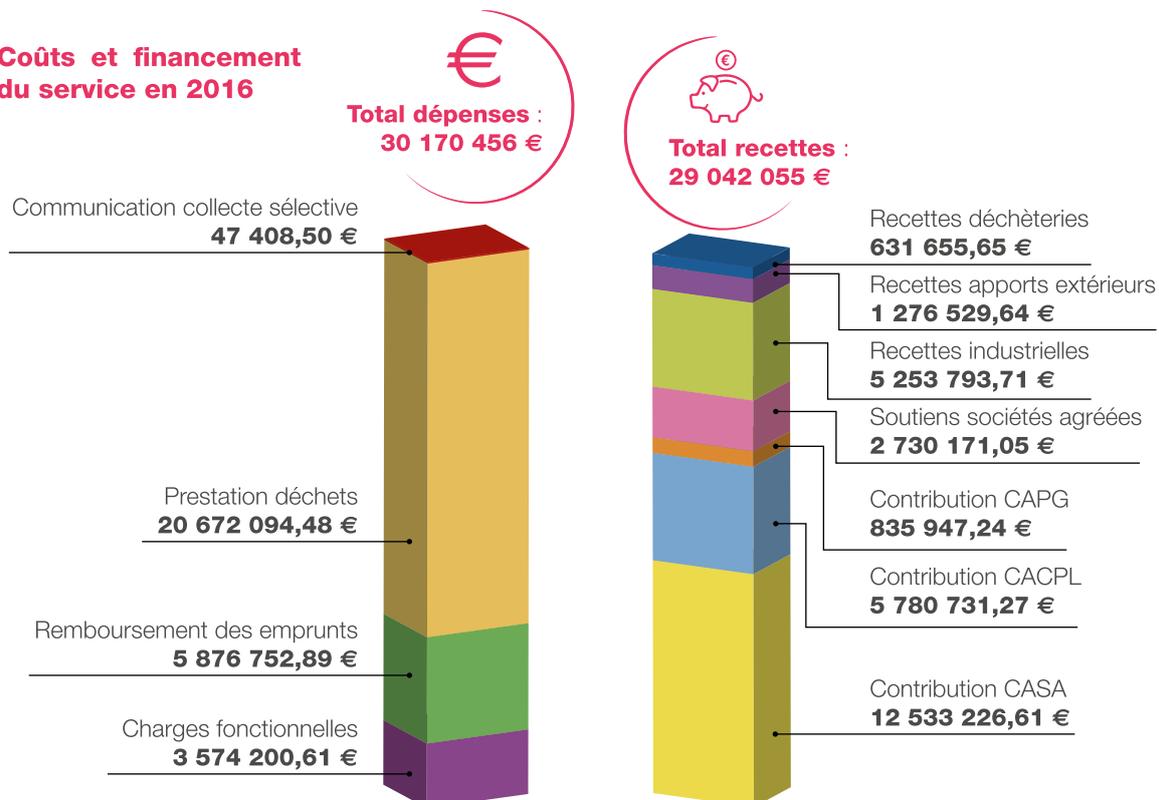


1.3 Indicateurs financiers

Evolution des coûts de 2015 à 2016



Coûts et financement du service en 2016



Ces dernières années, la part d'investissement représente environ 18 % du budget total du Syndicat. L'essentiel des dépenses est réalisé pour assurer le service nécessaire à la bonne gestion du traitement des déchets produits par l'ensemble des habitants du territoire.

Le Syndicat dispose de 34 % de recettes propres dont la principale source correspond à la vente de la production d'électricité produite par l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi qu'aux soutiens des éco-organismes. Les contributions des Communautés d'Agglomération membres (pour 66 % des recettes) servent à financer le service rendu.



Les dépenses

Prestations déchets

Transport, traitement et certaines collectes en déchèterie des déchets. Ces coûts sont majoritairement facturés à la tonne ou à la rotation. Chaque tonne évitée, grâce à la prévention notamment, génère des économies.

Remboursement de la dette

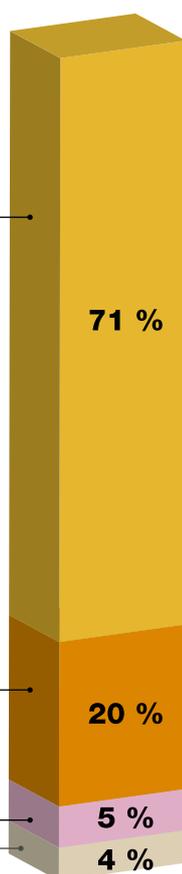
Remboursement des emprunts (intérêts et capital) souscrits pour le CPPP ou diverses autres dépenses d'équipement.

Charges de personnel

Rémunération des salariés, charges sociales et fiscales liées.

Charges générales

Fluides, assurances, locations et fournitures diverses.



Les recettes

Recettes énergétiques UVE d'Antibes

Vente à EDF de l'électricité dont le montant est garanti chaque année dans le contrat de CPPP.

Reprises des matériaux

Revente des matières issues du tri réalisé dans les déchèteries et au sein des différents sites de traitement des déchets.

Soutiens Eco-organismes

Soutiens versés par les éco-organismes en fonction de la performance de tri du Syndicat. Plus il y a de tri, plus cette recette est importante.

Apports industriels UVE Antibes

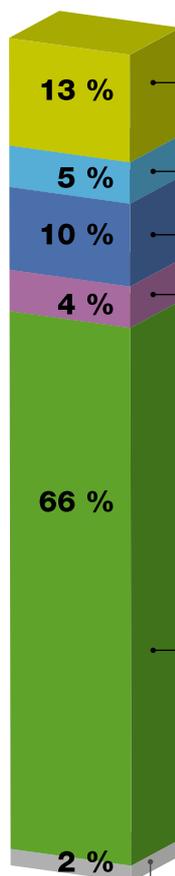
Redevance versée par VALOMED à UNIVALOM lors de la commercialisation du vide de four à d'autres Collectivités publiques ou privées.

Contributions des Communautés d'Agglomération

Financement du service traitement des déchets par les Communautés d'Agglomération membres. Ces fonds sont essentiellement collectés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Recettes des déchèteries

Recettes perçues en application des tarifs de réception des déchets en déchèteries aux usagers professionnels et particuliers.



On constate une augmentation du remboursement de la dette qui est liée à l'application de l'avenant 14 du PPP.

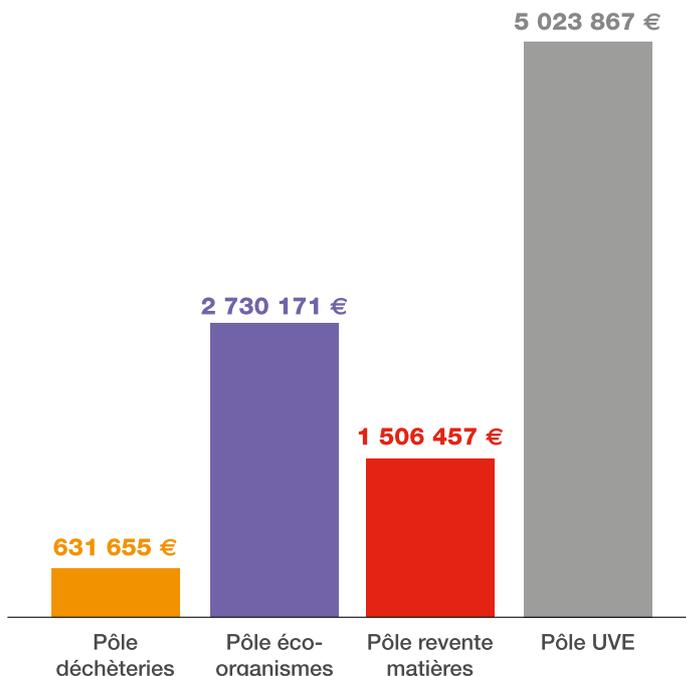


1.4 Recettes

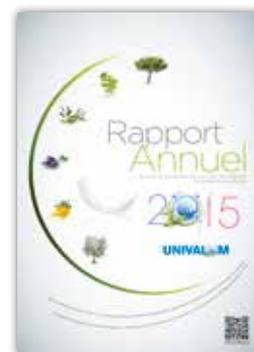
Les recettes 2016 du Syndicat représentent 9 892 150 € et sont réparties en 4 pôles :

- Déchèteries,
- Eco-organismes,
- UVE,
- Reventes matières.

Le détail se trouve en annexe 4.



1.5 Actions marquantes de l'année 2016



- Rapport Annuel 2015
- Formation de relais compostage le 07 octobre 2016
- « UNIVALOM fait sa révolution ! » lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, journées du 25 et 26 novembre 2016
- « Le compostage pour tous », journée du 18 juin 2016
- Achat d'un nouveau camion pour la régie de transport
- Réalisation de 3 tests de broyage des déchets verts à domicile
- Mise en place de la dématérialisation des pièces comptables transmises à l'Administrateur des Finances Publiques
- Application du nouveau décret, d'avril 2016, concernant les marchés publics
- Dématérialisation des demandes de congés
- Mise en place de contrats CDI de droit privé
- Préparation à la mise en place du RIFSEEP
- Mise en place du PPCR
- Mise en place hygiène et sécurité sur les sites (registre de sécurité)



UNIVALOM
 Le compostage pour tous

FORMATIONS au compostage
 ATELIERS jardinage

SAMEDI 18 JUIN 2016 de 10h à 17h

Lieu : Plateforme participative de compostage des Semboules
 Boulevard André Breton, Antibes

Renseignements et inscriptions : compost@univalom.fr - www.univalom.fr

Donnez une seconde vie à votre sapin

Déposez vos sapins les samedis 7 et 14 janvier 2017 de 9h à 12h, à la maison du garde-barrière près de la gare de Mougins-Ratouze.

UNIVALOM



Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, VENEZ PARTAGER L'EXPÉRIENCE « ZÉRO DÉCHET »

ateliers
 récupération
 création
 compostage
 réparation
 recyclage
 customisation

UNIVALOM FAIT SA RÉVOLUTION !
SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016
 À LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DE COMPOSTAGE
 Boulevard André Breton - Antibes

Renseignements et inscriptions : compost@univalom.fr - www.univalom.fr

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet



La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

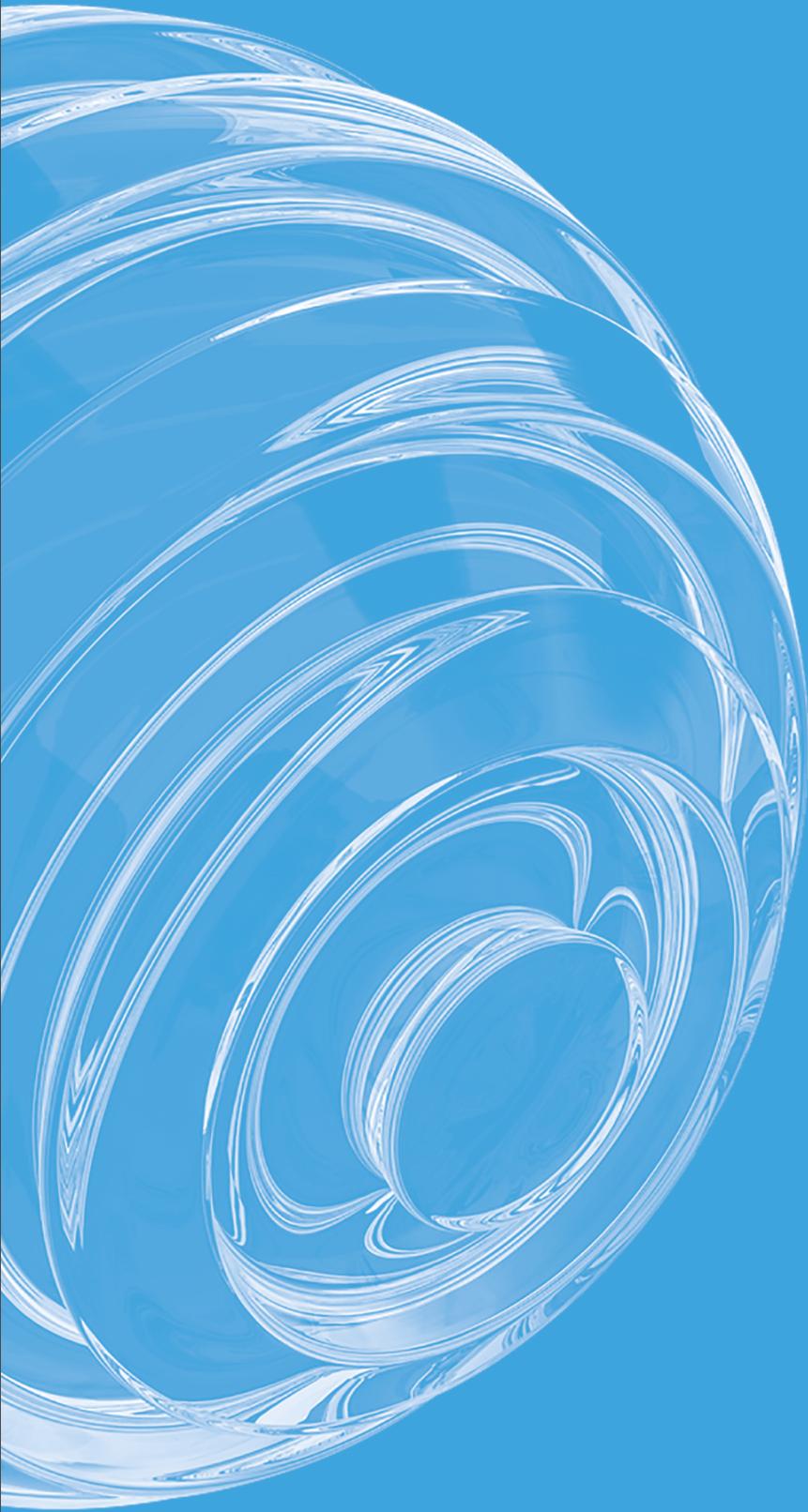
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



2 • PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Etablissements publics membres



- **La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) :**
Mouans-Sartoux.



- **La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) :**
Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.



- **La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) :**
Antibes, Bar-sur-Loup, Bézardun-les-Alpes, Biot, Bouyon, Caussols, Châteauneuf, Cipières, La Colle-sur-Loup, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, Gourdon, Les Ferres, Opio, Roquefort-les-pins, Le Rouret, La Roque-en-Provence, Saint-Paul, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris et Villeneuve-Loubet.

- **La Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes**

Le présent document constitue le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la Collectivité en deux étapes :

- **une présentation générale du Syndicat Mixte** (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques),
- **un bilan global** des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros H.T.

Etabli en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



2.1 Organisation et compétences

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.

De par ses statuts, dont les derniers datent du 23 juillet 2014, il comprend les membres suivants :

- la **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis** qui recouvre 24 Communes,
- la **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins** pour les Communes de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer,
- la **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse** pour la Commune de Mouans-Sartoux,
- la **Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères d'Antibes**.

UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de ces territoires soit 271 752 habitants avec 897 kg de déchets par an et assure depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion des déchèteries de Le Cannet, Mandelieu-La-Napoule, Mougins et Mouans-Sartoux.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 16 100 foyers. Cette usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - **centres de tri,**
 - **quais de transfert,**
 - **transport** depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement,
 - **équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés,** et notamment l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes.

- De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :
 - **gestion de déchèteries** (compétence optionnelle à la carte) pour les équipements de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La-Napoule et Mouans-Sartoux.

Par ailleurs UNIVALOM est membre du SMED, Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets, au titre de sa compétence n°2.

À chaque exercice, le Conseil Syndical vote le budget et les tarifs appliqués aux Collectivités (cf. Annexe 3).

2.2 Elus et personnel

NOM	UNIVALOM	Communauté d'Agglomération
Madame Josette BALDEN	Présidente	Conseillère Communautaire CACPL
Monsieur Eric MELE	1 ^{er} Vice-Président	Vice-Président CASA
Monsieur Patrick DULBECCO	Vice-Président	Conseiller Communautaire CASA
Madame Michelle SALUCKI	Vice-Présidente	Vice-Présidente CASA
Madame Guilaine DEBRAS	Vice-Présidente	Vice-Présidente CASA
Madame Cléa PUGNAIRE	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CACPL
Madame Monique ROBORY-DEVAYE	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CACPL
Monsieur Bernard ALFONSI	Vice-Président	Conseiller Communautaire CACPL
Monsieur Daniel LE BLAY	Vice-Président	Conseiller Communautaire CAPG
Madame Emmanuelle CENNAMO	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CACPL
Monsieur Jean LEONETTI		Président CASA
Madame Martine BONNEAU		Conseillère Communautaire CASA
Madame Claudine MAURY		Conseillère Communautaire CASA
Monsieur Michel VIANO		Conseiller Communautaire CASA
Madame Anne Marie BOUSQUET		Conseillère Communautaire CASA
Madame Evelyne FISCH		Conseillère Communautaire CASA
Monsieur Richard RIBERO		Vice-Président CASA
Monsieur Laurent COLLIN		Conseiller Communautaire CASA
Monsieur Alain ARZIARI		Conseiller Communautaire CASA
Monsieur Alain GARRIS		Conseiller Communautaire CACPL
Monsieur Patrick LAFARGUE		Conseiller Communautaire CACPL
Monsieur Guy LOPINTO		Conseiller Communautaire CACPL
Monsieur Roland RAIBAUDI		Conseiller Communautaire CAPG
Madame Marie-Louise GOURDON		Vice-Présidente CAPG

Le Syndicat compte 31 agents, emplois à temps complet (cf. Annexe 9) :

Personnel Siège social



Personnel Déchèteries



2.3 Territoire d'UNIVALOM



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet



La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



3 • PRÉVENTION DES DÉCHETS

3.1 - Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Après une phase d'études et de préparation du Programme Local de Prévention des Déchets pour les années 2016-2020, un rapport a été présenté en CCSPL en décembre et validé en Conseil Syndical lors de la séance du 22 décembre 2015.

Le programme est décliné en 5 thématiques principales et 14 actions :

- Thématique n°1 : le compostage
- Thématique n°2 : le broyage
- Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : le réemploi
- Thématique n°5 : le partage de ressources

Thématique 1 : le compostage

UNIVALOM assure la gestion du compostage collectif sur son territoire. C'est une action phare de la prévention des déchets qui favorise un esprit coopératif et convivial, tout en réduisant jusqu'à 30 % les Ordures Ménagères et Assimilées.

Thématique 2 : le broyage

Cette thématique a pour vocation de faire diminuer la pratique d'écobuage (améliorant ainsi la qualité de l'air) et de réduire les apports en déchèteries.

Thématique 3 : le gaspillage alimentaire

L'action consiste à accompagner les écoles à lancer des opérations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et également développer la récupération des invendus sur les marchés.

Thématique 4 : le réemploi

Démarche ayant un fort potentiel de développement en collaboration avec de nombreux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et un tissu associatif très motivé et impliqué sur le sujet.

Thématique 5 : le partage des ressources

UNIVALOM a pour objectif de mettre en place un centre de ressources permettant aux usagers et à toutes structures souhaitant le faire, de partager les outils et expériences dans le domaine de la prévention des déchets.



3.2 - Bilan année 2016 du programme

Les actions mises en place lors de cette première année de déploiement du programme ont contribué à faire diminuer le gisement des OMA de - 2,22 % et le gisement des DMA de - 0,66 %.

Cette tendance est en parfaite adéquation avec les objectifs que le Syndicat s'est imposé et répond aux exigences de la loi relative à la Transition Énergétique qui fixe un potentiel de réduction ambitieux de - 10 % des quantités de DMA par habitant à l'horizon 2020.

Tonnages		2014 (référence)	2016	
			Prévisionnel	Réalisé
OMA	Objectif de réduction des tonnages d'OMA (cumulé)	Référence	- 2 %	- 2,22 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	540	529	528
DMA	Objectif de réduction des tonnages de DMA (cumulé)	Référence	- 2 %	- 0,66 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	903	885	897

Le Programme a également des indicateurs de suivi et de réalisation : budget, temps consacré et tonnages détournés. Le bilan reste toutefois positif pour cette première année 2016 et la tendance tend à se confirmer pour l'année 2017.

Le bilan de l'année 2016 détaillé se trouve en Annexe 14.

Total des actions	Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Budget	Somme consacrée à l'action (€)	22 291 €	33 720 €	11 429 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	391 jours	345,9 jours	- 45,1 jours
Tonnage	Tonnage détourné (en cumulé) / an	222,41 tonnes	177,68 tonnes	- 44,73 tonnes

Ci-dessous le développement des principales actions menées en 2016.

3.2.1. Compostage collectif

3.2.1.1 Principe et fonctionnement

Le Syndicat cherche à développer un véritable service public de compostage collectif à destination des habitants, administrations et entreprises.

Pour cela, UNIVALOM met à disposition le matériel nécessaire (composteurs, panneaux, bio-seaux et guide de compostage) et assure un suivi spécifique grâce à un maître composteur.

Le compostage est garanti « zéro nuisance » sous réserve d'un certain nombre de prescriptions :

- apporter les bons déchets,
- recouvrir de broyat à chaque apport,
- mettre dans le bon bac.



Pour transmettre ces principes de base, le Syndicat organise, lors de chaque ouverture, des formations dites « Apéro Compost » à destination des futurs contributeurs.

3.2.1.2 Résultats 2016

UNIVALOM est la Collectivité qui a installé le plus de composteurs collectifs dans le département des Alpes Maritimes. À ce jour, 37 composteurs collectifs sont en fonctionnement sur son territoire dont 16 installés en 2016. Pour plus de détails et localisation, se référer à l'Annexe 15.



Le fort engouement des Collectivités et administrés pour le compostage et la demande croissante de site (environ 2 nouvelles sollicitations par semaine), a amené le Syndicat à mettre en place une procédure d'ouverture de site parfaitement maîtrisée :

- visite sur place,
- signature d'une convention,
- installation,
- inauguration,
- vérification de l'entretien une fois par mois.

Territoire d'UNIVALOM

- Sites de compostage collectif
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

Ces 37 sites ont permis, d'une part, de détourner, en 2016, 18 tonnes de biodéchets des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et, d'autre part, de produire 20 120 litres de compost, soit l'équivalent de plus de 1 000 sacs de terreau de 20 litres.

Compostage collectif	2015	Évolution	2016
Compost produit	1 790 litres	1 024 %	20 120 litres
O.M.r détournées	7 tonnes	157 %	18 tonnes



Le Syndicat développe en parallèle un volet pédagogique autour de cette thématique.

Une première session de formation de « guides » a été menée sur la plateforme participative des Semboules avec 9 agents communaux.

Cette opération sera renouvelée chaque année et ouverte aux administrés afin de leur donner les fondamentaux du compostage.

UNIVALOM souhaite enfin déployer **un véritable réseau de « guide composteur »** : personne relais sur les sites qui pourra épauler le maître composteur et être les porte-paroles de cette démarche auprès des autres contributeurs.

L'objectif pour 2017 est de poursuivre le développement de cette action et notamment de l'étendre dans les campings.

Cela passe par une modification des conventions d'occupation pour faciliter le travail de l'Agent compostage :

- relais sur site,
- mise à disposition du broyat pour le fonctionnement obligatoire.



FOCUS SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DES SEMBOULES

**Permanence tous les samedis
de 8h à 15h.**

Vous pouvez venir récupérer un bio-seau ou du compost, et des séances de formation sur les techniques de compostage pourront vous être dispensées.

**Tonnages détournés :
8,15 tonnes en 2016.**

Premier événement organisé le 26 novembre 2016 pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).
« UNIVALOM fait sa révolution ! »



Journée thématique centrée sur le Zéro Déchet avec des ateliers participatifs pour tous.
Participants : 75 adultes et une quinzaine d'enfants.
Cette journée sera renouvelée en 2017 avec toujours plus d'ateliers.

3.2.2 Broyage des déchets verts

UNIVALOM, en partenariat avec une association d'insertion de l'économie sociale et solidaire, a testé un service de broyage des déchets verts au domicile des particuliers de Biot et Mouans-Sartoux.

Cette expérience, visant à juger la faisabilité de ce projet, était gratuite pour les particuliers et financièrement prise en charge par UNIVALOM.

L'expérience a débuté en 2016, à Biot du 5 au 7 avril, puis à Mouans-Sartoux du 2 au 4 mai. Ces deux Communes et Valbonne ont été identifiées afin de poursuivre les phases test du 22 septembre au 20 octobre, puis du 8 novembre au 8 décembre.

Cette action a permis de broyer 66 tonnes de déchets verts sur 2 mois et d'éviter ainsi leur traitement après mise en déchèterie.

Cette initiative s'étant révélée positive, le Syndicat prépare, en 2017, l'extension de cette opération à l'ensemble de son territoire en faisant un appel à candidature auprès des acteurs de ce secteur d'activité afin que ce service puisse être assuré dès le début de l'année 2018.



3.2.3 Recyclerie mobile

UNIVALOM accompagne la création d'un projet de recyclerie mobile sur son territoire.

Cette recyclerie mobile prendrait la forme d'un camion de sensibilisation, pour en faire une sorte de « vitrine » de sensibilisation à la prévention des déchets.

Cette initiative est la première de ce type lancée dans le département.

Des journées test seront réalisées en 2017 afin de consolider le modèle économique, juridique et financier de la démarche avec un objectif de réalisation à l'horizon fin 2017, 2018.

3.3 - Perspectives 2017

UNIVALOM envisage de poursuivre sa démarche de développement durable et d'amélioration continue, en développant deux nouvelles actions visant à réduire l'impact environnemental des déchets ménagers tout en diminuant les quantités produites.

3.3.1 Objectif Zéro Déchet

Organiser un défi Familles Zéro Déchet en collaboration avec l'association Vence Initiative Environnement visant à accompagner 50 familles dans une démarche Zéro Déchet durant 6 mois à travers des formations et divers ateliers.

Lancer une action de sensibilisation auprès des commerçants afin de promouvoir l'achat sans emballage.



3.3.2 Hippo-Débroussaillage

Le Syndicat encourage une démarche d'éco-pâturage pour le débroussaillage de ses parcelles en introduisant des chevaux pour entretenir les terrains. Les chevaux viendront paître sur deux zones du site de l'Unité de Valorisation Energétique.

Projet mené en partenariat avec l'association Defend Horse qui soigne des équidés maltraités et propose de les faire pâturer sur des terrains nécessitant d'être entretenus et débroussaillés.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

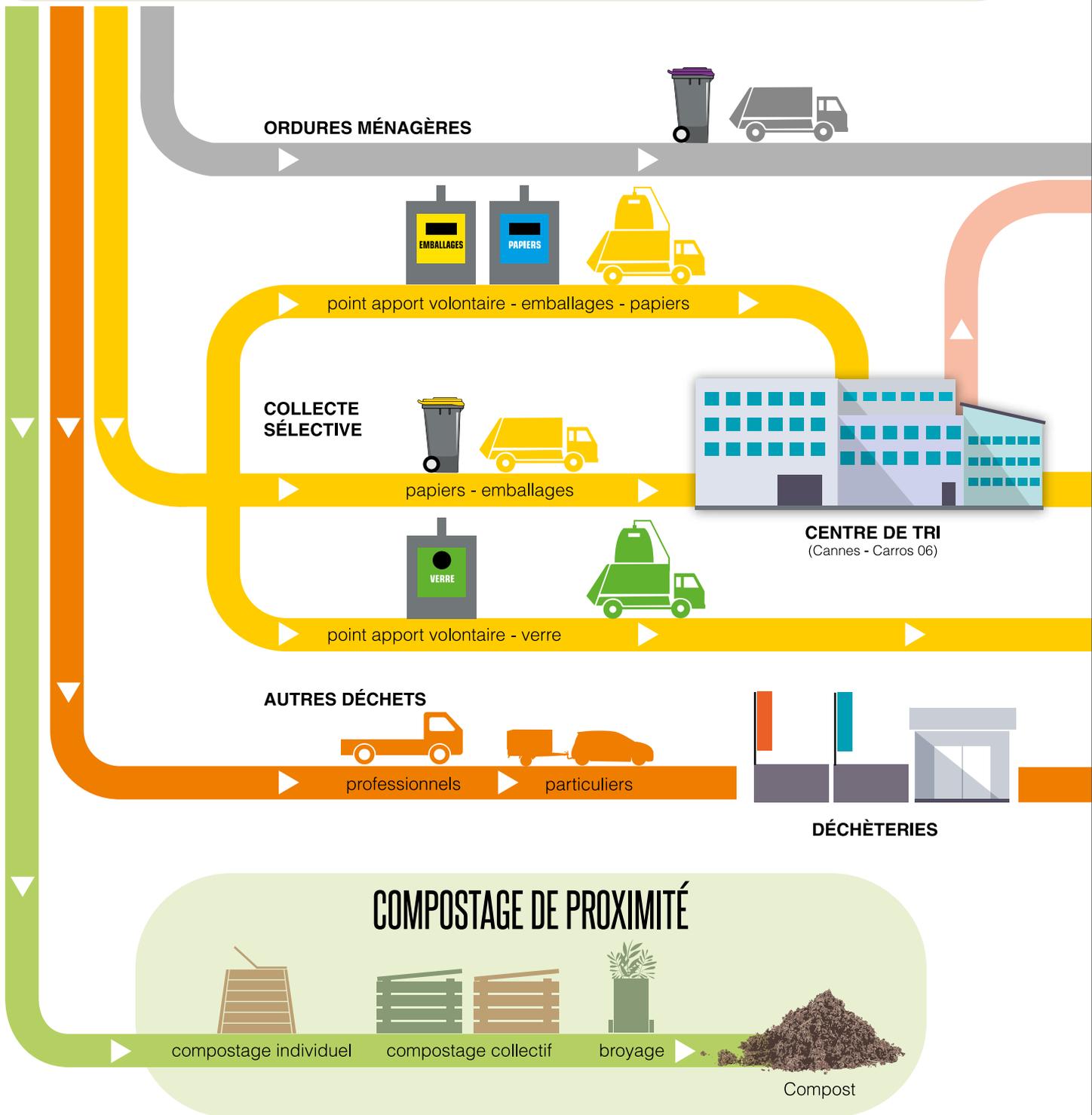


4 • TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS DU TERRITOIRE



COLLECTE PAR LES COMMUNES ET LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

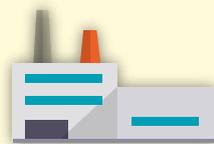


VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

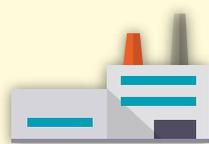


refus de tri

VALORISATION MATIÈRE



ACIER
(Europe)



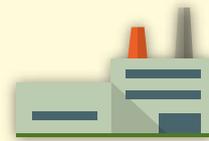
ALUMINIUM
(Europe)



PAPIER / CARTON
(France - Espagne - Allemagne)



PLASTIQUE
(France - Europe)



VERRE
(Béziers 34 - Labégude 07)



Centres de valorisation
BOIS (Mortara - Italie), BOUTEILLES DE GAZ, CARTONS, DEEE, EXTINCTEURS, FERRAILLES, PNEUS (France - Europe)



Centres de stockage et de remblai
GRAVATS (La Gaude - Nice 06)



Centres de tri et de traitement
ENCOMBRANTS (Nice 06) MOBILIER (France - Europe)

VALORISATION ORGANIQUE



Centre de compostage des déchets verts (Carros 06 - Fréjus 83)

balles de matériaux



déchets verts

4.1 Ordures ménagères et assimilées

4.1.1 Ordures Ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles du Syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, gérée par la société VALOMED via un Contrat de Partenariat Public Privé.

En 2016, l'UVE a incinéré 159 347 tonnes d'OMr dont 120 536 tonnes pour le compte d'UNIVALOM, 2 292 tonnes d'OMr ont également été détournées en enfouissement.

Cette valorisation a permis la production de 75 253 MWh soit l'équivalent de la consommation énergétique de 16 100 foyers (la consommation moyenne en 2015 pour un foyer français est de 4 673 kWh, source RTE).

Cette production est utilisée pour le fonctionnement propre de l'installation et les bureaux d'UNIVALOM, le surplus est revendu à EDF.

(en MWh électrique)	2015	2016	Evolution 2015 - 2016
Auto consommation	13 727	13 978	1,83 %
Production vendue à EDF	59 497	61 275	2,99 %
PRODUCTION TOTALE	73 224	75 253	2,77 %

En tonnes	2015	2016	Evolution 2015 - 2016
OMr UNIVALOM (incinération)	122 592	120 536	- 1,68 %
OMr UNIVALOM (détournement)	3 000	2 292	- 23,60 %
SMED	20 571	26 465	28,65 %
Apports extérieurs	12 999	12 345	- 5,03 %
TOTAL	159 162	161 638	1,56 %

4.1.1.1 U.V.E.

Le Contrat de Partenariat Public Privé, signé le 30 août 2006 avec la Société VALOMED, a eu pour objet la modernisation de l'usine d'incinération d'Antibes en la transformant en Unité de Valorisation Energétique avec production d'électricité au bénéfice d'UNIVALOM.

Le traitement des déchets est garanti à un prix situé entre 67,77 et 77,40 euros la tonne H.T. (prix 2006), sur 20 ans. En option, le traitement des déchets verts, des emballages ménagers recyclables, au bon vouloir d'UNIVALOM, est prévu au contrat à un prix également garanti sur 20 ans.

Le montant des travaux s'est élevé à 63,1 millions d'euros et la mise aux normes de l'UVE a été optimale puisque des normes plus exigeantes que la réglementation actuelle ont été imposées à l'exploitant, notamment en termes de rejet des fumées.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, UNIVALOM a fait installer des compteurs agréés permettant de calculer, au plus juste, les autoconsommations de l'installation.

Ces données sont en effet désormais obligatoires dans le calcul de la Performance énergétique conformément à l'arrêté du 7 décembre 2015 modifiant l'arrêté initial du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux.

L'installation d'Antibes a une Performance énergétique pour l'année 2016 de 0,82, largement au-dessus du seuil de 0,60, pour pouvoir être déclarée Unité de Valorisation Énergétique.

Notre UVE bénéficie ainsi de la TGAP la plus basse car elle répond aux trois critères nécessaires à son obtention : rendement énergétique, certification ISO 50 001 et émissions des NOx.

4.1.1.2 Transfert

Le territoire d'UNIVALOM est étendu. Afin de réduire les frais de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de collecte. Les OMr sont regroupées dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes) : il permet de réceptionner les OMr des communes de Théoule-sur-Mer et de Mandelieu-La Napoule. En 2016, 11 555,08 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

Quai de transfert d'UNIVALOM (situé dans la déchèterie de Le Cannet) : il permet de réceptionner les OMr de la Commune de Le Cannet.

En 2016, 15 779,20 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.



4.1.2 Verre

Les déchets en verre provenant des ménages se composent de bouteilles, de pots, de flacons, etc. La quasi-totalité de ce gisement est constituée d'emballages appelés « verres creux ».

Le principal mode de collecte du verre, sur le territoire d'UNIVALOM, est en Point d'Apport Volontaire. Certaines Collectivités ont néanmoins fait le choix d'une collecte en porte-à-porte.

En 2016, 7 784 tonnes d'emballages en verre ont été captées et valorisées. Ce verre, par la suite, est recyclé en totalité dans la filière verre.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Syndicat a souhaité réaliser une caractérisation des mâchefers de l'UVE afin de mesurer la quantité de verre d'emballage ménager qui le compose pour la troisième année consécutive. En 2015, le pourcentage était de 21,1 %.

Cette année, une très nette augmentation est constatée 34,7 % de verre dans les mâchefers soit environ 12 300 tonnes.

Cette étude montre la nécessité d'une optimisation de la collecte afin d'améliorer le ramassage du verre pour valorisation de cette catégorie de déchets qui ne doit pas se retrouver dans les poubelles.

4.1.3 Déchets d'emballages / Eco-Emballages

Sur le territoire d'UNIVALOM, les emballages sont collectés via deux scénarii :

- collecte dite en mélange « **multi matériaux** » avec les papiers sur la CASA, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer, Le Cannet et Mougins depuis juin 2016,
- collecte dite seule « **mono matériau** » des emballages pour la Commune de Mouans-Sartoux.

Le syndicat est titulaire du contrat barème E avec la société Eco-Emballages pour le compte de la CASA, la CACPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer et depuis le 1^{er} janvier 2016, pour la Commune Mouans-Sartoux au titre de la CAPG.

UNIVALOM est donc porteur du contrat pour l'intégralité de son territoire pour l'année 2016.

Ce contrat barème E devait prendre fin au 31 décembre 2016.

Le nouvel agrément étant toujours en cours de discussion au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le barème F ne sortira finalement que pour le 1^{er} janvier 2018.

L'année 2017 sera une année de transition basée sur le même fonctionnement que 2016.

UNIVALOM poursuit sa démarche de tri de tous les emballages en plastique avec une extension de ces consignes, à la totalité des Communes par le passage de Mouans-Sartoux au " tous plastiques " en octobre 2016.

En 2016, 11 894 tonnes d'emballages plastiques, en multi-matériaux et en mono matériau, ont été collectées, triées et recyclées.

4.1.4 Tous papiers / Ecofolio

Les déchets de papier provenant des ménages se composent de tous types de papiers : journaux, magazines, feuilles, enveloppes, cahiers, annuaires, livres...



La collecte des papiers sur le territoire d'UNIVALOM se fait d'une part, en porte-à-porte ou grâce aux Points d'Apport Volontaire et, d'autre part, en mélange avec les EMR.

En 2016, ils ont été triés, pour ceux en mélange, au centre de tri du SMED situé sur la Commune de Cannes ou au Centre de tri VALRENA situé à Nîmes (pendant les travaux du centre du SMED) et sur le centre de tri EMCO de Véolia, situé à Le Broc, pour la collecte sélective du papier.

En 2016, 5 618,8 tonnes de papiers ont été captées et valorisées (3 119,3 tonnes de 1.02 et 2 499,5 tonnes de 1.11).

Ces papiers, sont recyclés en totalité dans la filière papetière.

UNIVALOM a signé en 2013 une convention avec l'éco-organisme Ecofolio afin de participer à la structuration des filières de recyclage, et donc à l'économie circulaire du papier, pour bénéficier de soutiens financiers pour le traitement des papiers.

4.2 Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées

Les déchets hors OMA sont collectés essentiellement dans les déchèteries du territoire d'UNIVALOM.

En tout, ce sont 100 465 tonnes de déchets traitées pour l'année 2016.

Oui ! Tous les papiers se trient et se recyclent



Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Enveloppes
Feuilles



Catalogues
Annuaire



Courriers
Lettres



Livres
Cahiers



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DMA - 100 465 TONNES

Déchets Verts 37 895 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 36 248 t valorisées en compost, paillage et amendement - dont 1 156 t valorisées en combustible - dont 492 t enfouies en ISDND
Encombrants 26 203 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 13 478 t valorisées matière - dont 8 900 t co-incinérées en cimenterie - dont 1 578 t valorisées énergétiquement - dont 2 247 t enfouies en ISDND
Gravats 22 016 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 21 390 t valorisées matière (remblais, granulats...) - dont 626 t enfouies
Bois 8 788 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 8 348 t recyclées en panneaux de particules - dont 132 t valorisées énergétiquement - dont 308 t enfouies en ISDND
Ferrailles 1 674 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 674 t recyclées en fonderies
Mobilier 715 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 393 t recyclées - dont 222 t valorisées énergétiquement - dont 100 t éliminées
DEEE 894 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 719 t valorisées matières - dont 84 t valorisées énergétiquement - dont 90 t éliminées en installation spécialisée
Cartons 1 024 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 024 t recyclées
DMS 210 t 	<ul style="list-style-type: none"> - dont 194 t valorisées énergétiquement - dont 15 t valorisées matière - dont 1 t traitée par physico-chimie
Huiles végétales 80 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 t valorisées en biocarburant
Pneus 31 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 31 t valorisées matière et énergiquement
Huiles Vidanges 8 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 t co-incinérées
Piles 4 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 t recyclées
Batteries 0,5 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 0,5 t recyclée
Textiles 820 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 820 t réemployées ou recyclées
Films plastiques 56 t 	<ul style="list-style-type: none"> - 56 t recyclées en sacs poubelle
Bouteilles de gaz 3 813 unités 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 813 bouteilles recyclées (38 t)
Extincteurs 1 705 unités 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 705 extincteurs recyclés (9 t)

4.2.1 Filières Eco-organismes



4.2.1.1 Eco-systèmes

Cet éco-organisme est chargé de la filière des petits et gros électroménagers via une convention signée depuis 2007.

En 2016, UNIVALOM a reçu 64 430 € de soutiens financiers d'Eco-Systèmes. Le coût théorique évité par la mise en place opérationnelle des enlèvements par Eco-Systèmes est de 207 232 €.

Cette année, ce sont 891 tonnes d'électroménagers qui ont été collectées sur le territoire d'UNIVALOM pour être dépolluées et recyclées. Il y a eu une baisse des tonnages qui s'explique malheureusement par des vols d'électroménagers en déchèteries.



engagés pour un recyclage responsable

4.2.1.2 Récylum

Récylum est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. UNIVALOM a signé une convention en 2007 avec Récylum et cette année, ce sont 2,4 tonnes de lampes qui ont été récupérées en déchèteries puis traitées dans les filières de valorisation.



écomobilier 4.2.1.3 Eco-Mobilier

En 2014, UNIVALOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Les déchèteries du territoire d'UNIVALOM équipées de benne "mobilier" pour l'année 2016 sont Antibes et Vallauris. Le déploiement de ces bennes mobilier se poursuivra en 2017 sur d'autres déchèteries du territoire. En 2016, 715 tonnes de mobiliers ont été captées et traitées grâce à la filière Eco-Mobilier.

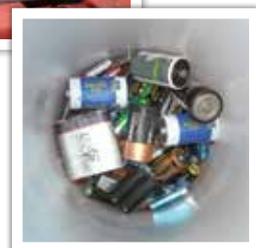


4.2.1.4 Eco DDS

Cet éco-organisme est destiné à la prise en charge des produits dangereux des ménages pour lesquels UNIVALOM a signé une convention en 2014.

Les agents des déchèteries du territoire ont bénéficié d'une formation au tri des produits.

Le tri des déchets dangereux effectué par les agents des déchèteries a permis de faire entrer 100 tonnes de déchets dans la filière EcoDDS.



4.2.1.5 Corépile

Cet éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des piles depuis 2005.

En 2016, 4 tonnes de piles ont été collectées sur les déchèteries d'UNIVALOM et ont été recyclées par COREPILE.



4.2.1.6 Aliapur

UNIVALOM fait évacuer les pneus de son territoire par l'éco-organisme ALIAPUR depuis 2014. Cette filière se charge du devenir des pneus usagés, c'est-à-dire qu'elle assure la collecte dans les déchèteries, le regroupement, le tri, et la valorisation matière ou énergétique.

Elle est issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs de pneus.

En 2016, 31 tonnes de pneus ont été évacuées des déchèteries du territoire et ont été valorisées dans des filières spécifiques.



4.2.2 Filières hors Eco-organismes

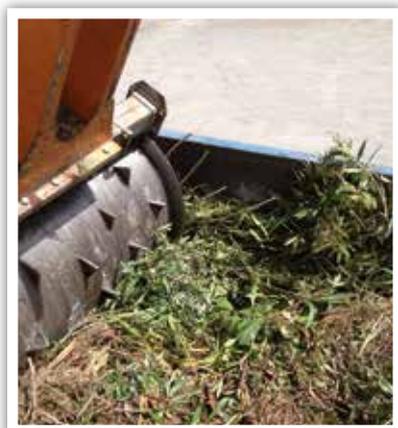
En dehors des filières gérées par les éco-organismes, les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en porte-à-porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics. Il s'agit des déchets verts, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires et de vidanges, des extincteurs et des bouteilles de gaz.



En 2016, quelques faits marquants sont à noter concernant les :

Déchets verts

Les quantités de ces déchets (37 895 tonnes), représentant le plus gros tonnage traité hors OMr par UNIVALOM, s'infléchissent légèrement en 2016 mais restent toujours le plus gros flux du territoire après les OMr.



Encombrants

Les inondations du 3 octobre 2015 avaient généré de très nombreux déchets, essentiellement des encombrants, tonnages exceptionnels que l'on ne retrouve pas en 2016 pour ce type de déchet.



Bois et Ferrailles

La hausse du gisement de bois (+ 20 %) et de ferraille (+ 26 %) en 2016, alors que ces flux étaient plutôt en baisse, s'explique essentiellement par la séparation par flux des encombrants collectés en porte-à-porte par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

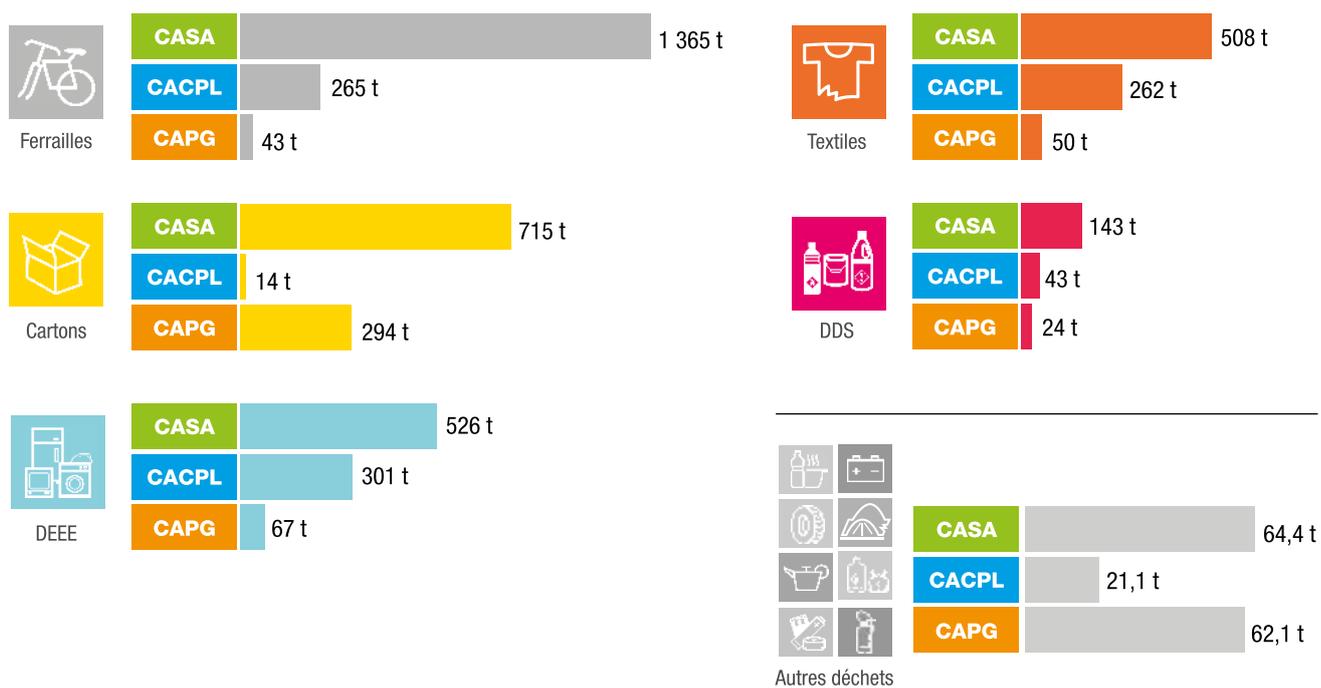
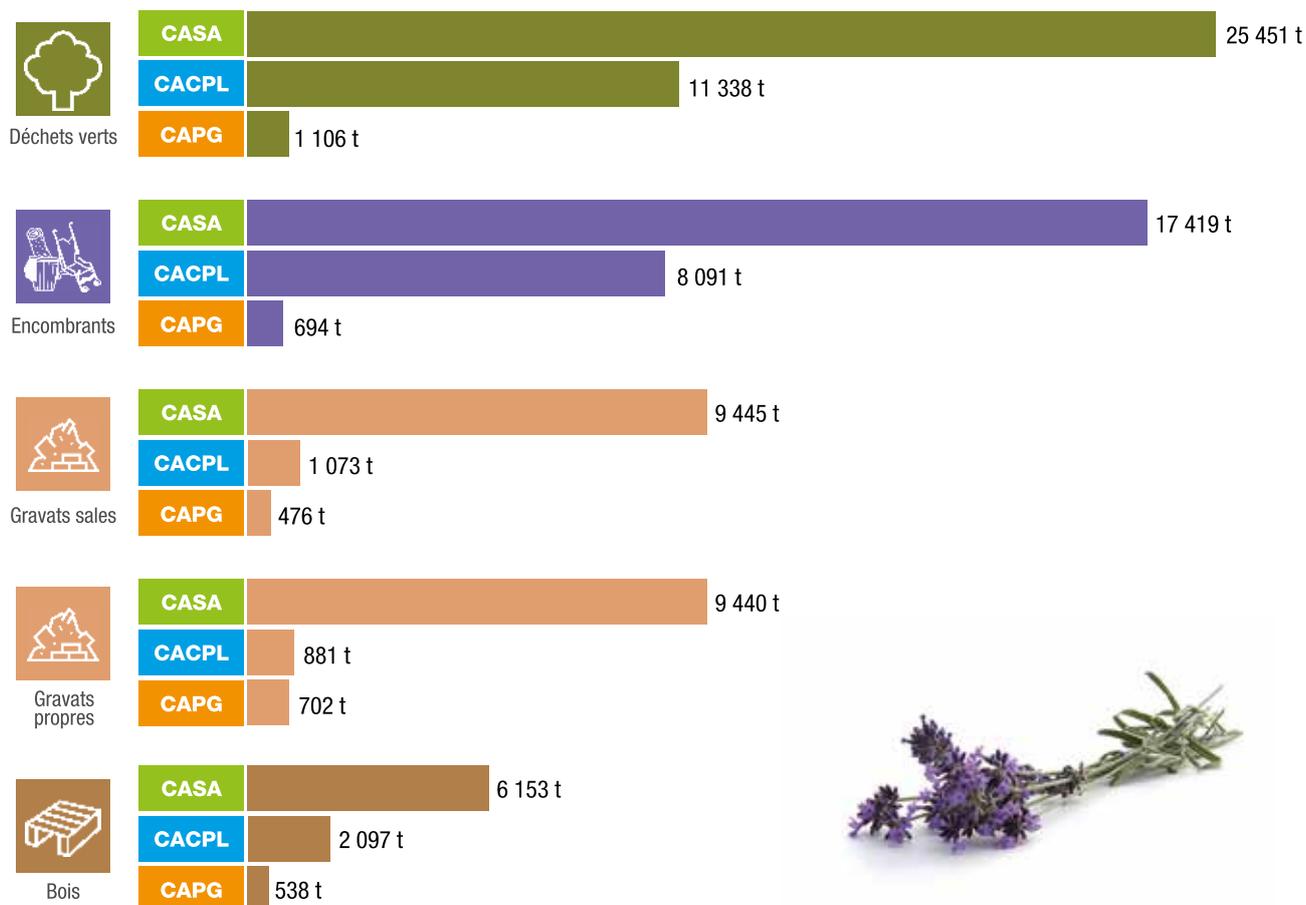


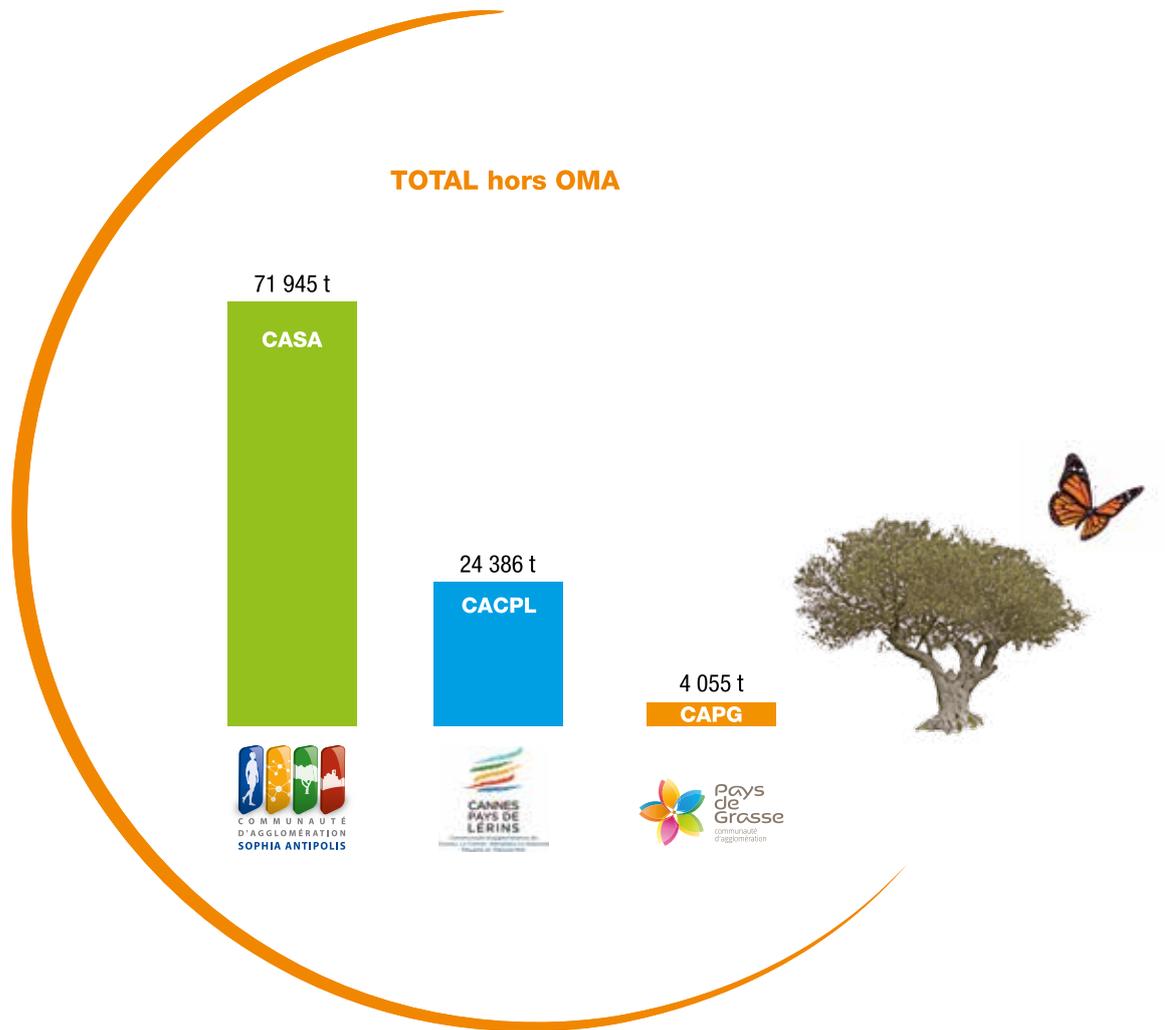
Cartons

Une hausse de près de 20 % du gisement de carton est observée pour l'année 2016, passant à 1 024 tonnes pour les collectes en Point d'Apport Volontaire (pour les commerces) et en déchèteries.



Répartition des déchets par Communautés d'Agglomération





4.3 Régie de transport

La régie de transport a été créée en 2005. Elle est constituée de 4 chauffeurs poids lourd dont un contremaître. Elle est chargée de réaliser les évacuations de bennes à déchets à partir des déchèteries jusqu'aux exutoires de traitement ou jusqu'aux quais de transfert.

En 2016, la régie a effectué des rotations du lundi au samedi, l'amplitude horaire d'intervention de la régie est large allant de 5h à 15h. Les agents interviennent suite aux commandes émanant par courriel des déchèteries, les plannings quotidiens sont établis par le contremaître.



L'année 2016 a été marquée par l'acquisition d'un nouveau camion routier de 26 tonnes permettant de tirer un attelage.

La régie est dotée d'un atelier qui lui permet de stocker le matériel et les fournitures nécessaires à l'entretien quotidien du parc des camions. L'atelier est situé sur le parking des camions, les chauffeurs peuvent ainsi entretenir leurs camions facilement et réaliser des économies sur la maintenance.

Une benne à capot complète le stockage de l'atelier en accueillant les pneus rechapés en attente ou les pneus d'hiver.

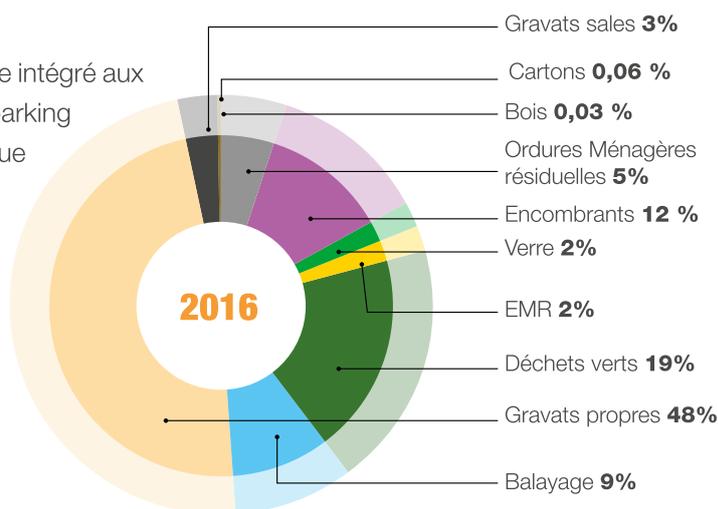
La régie dispose également d'un parc de 61 bennes. Sur l'année 2016, il y a eu 10 bennes réformées et 5 bennes neuves acquises (4 bennes de 12 m³ et 1 benne de 20 m³).



Equipements de la régie

L'équipe de la régie dispose d'un vestiaire intégré aux bureaux du siège d'UNIVALOM. Le parking où sont stationnés les poids lourds se situe sur le même site.

Le parc roulant est constitué de 5 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll et d'une remorque permettant de réaliser des évacuations en camion attelé.



Activités de la régie

En 2016 la régie a effectué 2 211 évacuations et elle a évacué 14 452 tonnes de déchets issus du territoire d'UNIVALOM.

Les 5 camions ont parcouru 122 862 km.



La régie effectue les évacuations des déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert. Il s'agit des déchèteries de Cipières et de Bezaudun. Elle réalise également des évacuations à partir de la déchèterie de Mouans-Sartoux, de Mandelieu, de Mougins, de la Colle-sur-Loup, de Vallauris et d'Antibes ainsi qu'à partir de certains Centres Techniques Municipaux ou Communautaires. Les Ordures Ménagères résiduelles du haut pays de la CASA sont également évacuées via le quai de Malamaire vers l'Unité de Valorisation Energétique.

L'évacuation des gravats propres de la déchèterie d'Antibes, qui dispose de plusieurs jours de stockage, permet de moduler l'activité de la régie.

Si les prestations de la régie étaient réalisées sur les marchés de transport en vigueur à UNIVALOM, on peut estimer qu'elles coûteraient 337 000 € H.T. par an (cf. Annexe 13).

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :
Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

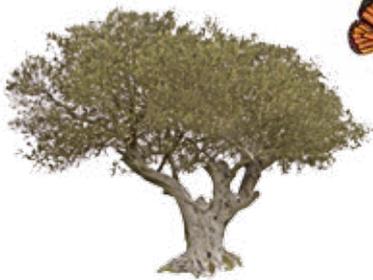
Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet



La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



5 • RÉCEPTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN DÉCHÈTERIES

5.1 Réseau des déchèteries

Le territoire d'UNIVALOM dispose de 10 déchèteries dont UNIVALOM gère le « bas de quai ». Le Syndicat gère 4 d'entre elles pour le « haut de quai » depuis le 1^{er} janvier 2015.

En effet, la compétence a été transférée aux Communautés d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et du Pays de Grasse (CAPG) qui l'ont elles-mêmes déléguée au Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers UNIVALOM.

Déchèteries dont le haut de quai est géré par UNIVALOM :

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :

- Le Cannet,
- Mandelieu-La Napoule,
- Mougins.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :

- Mouans-Sartoux.

Déchèteries dont le haut de quai est géré par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

- Antibes,
- Bézau-dun-les-Alpes,
- Cipières,
- La Colle-sur-Loup,
- Valbonne,
- Vallauris.

Les déchèteries ont pour rôle :

- d'optimiser la valorisation des déchets ;
- d'économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés (papiers, cartons, ferrailles, huiles usagées, verres, déchets verts, encombrants, déchets de bois, etc) ;
- de permettre aux habitants, aux artisans et commerçants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers ;
- traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés ;
- limiter les dépôts sauvages et les pollutions.

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif ainsi que l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous restent une attribution des Communes.

DÉCHÈTERIE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

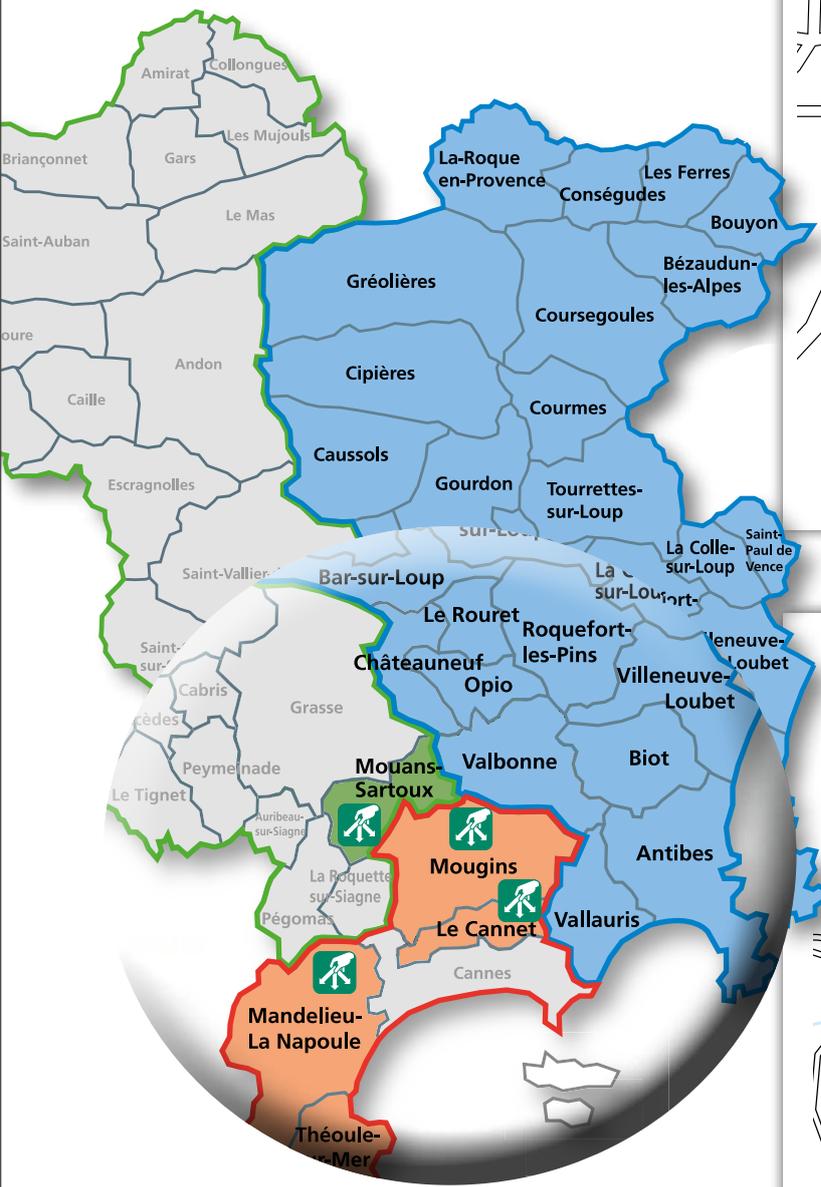


Avenue Jean Mermoz
06210 Mandelieu-La Napoule
Tél : 04 93 93 77 48

DÉCHÈTERIE DE MOUGINS



“ La Lovière ” 543 chemin Coudouron - 06250 Mougins
Tél : 04 93 48 15 64



Déchèteries d'UNIVALOM :
 Le Cannet, Mougins,
 Mandelieu-La Napoule
 (territoire CACPL) et
 Mouans-Sartoux (territoire CAPG)

DÉCHÈTERIE DE LE CANNET



39, impasse de l'Aubarède
 06110 Le Cannet
 Tél : 04 92 18 99 48

DÉCHÈTERIE DE MOUANS-SARTOUX



“ Les Défends ” 2 000, route de Pégomas
 06370 Mouans-Sartoux
 Tél : 04 92 28 55 80



Déchets acceptés en déchèteries

Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins
 Végétaux Déchets verts	✓	✓	✓	✓
 Gravats propres	✗	✓	✓	✓
 Gravats sales	✗	✓	✓	✗
 Bois non traité Bois	✓	✓	✓	✓
 Encombrants	✓	✓	✓	✓
 Métaux Ferraille	✓	✓	✓	✓
 Huiles de vidange Huile de moteur	✓	✓	✓	✓
 Huiles végétales Huile de friture	✓	✓	✓	✓
 Déchets Ménagers Spéc. (D.M.S.)	✓	✓	✓	✓
 D.E.E.E.	✓	✓	✓	✓

Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins
 Cartons	✗	✗	✓	✓
 Piles accumulat.	✓	✓	✓	✓
 Batteries	✓	✓	✓	✓
 Pneumatiques Pneus	✓	✓	✓	✗
 Bouteilles de gaz	✓	✓	✓	✓
 Extincteurs	✓	✓	✓	✓
 Tubes néons, ampoules basse consommation Ampoules néons	✓	✓	✓	✓
 Verre	✗	✓	✓	✓
 Emballages / papiers	✗	✓	✓	✓
 Textiles	✗	✓	✓	✓



5.2 Gestion des installations

La première année de prise en main des déchèteries, le Syndicat a mis en place de nouvelles mesures d'accueil des usagers harmonisées sur les 4 déchèteries (badges et bornes).

Après avoir réalisé en 2015 des travaux de première urgence pour la sécurité des usagers et du personnel, UNIVALOM a lancé en 2016 les études nécessaires à la mise en conformité et à la rénovation de ses déchèteries.

Un diagnostic prenant en compte différents aspects des déchèteries : accessibilité au sein du territoire, fréquentation, difficultés rencontrées dans l'exploitation, disponibilité des filières de tri... a été réalisé sur les 4 déchèteries d'UNIVALOM et sur 2 déchèteries limitrophes du SMED (pour mieux prendre en compte l'offre globale pour l'usager).

Afin de sensibiliser les usagers des déchèteries à l'apport de leurs végétaux sur les sites, le Syndicat a mené une expérimentation durant 3 samedis pour distribuer gratuitement du compost de déchets verts (issus des déchèteries) aux particuliers fréquentant les déchèteries.

Sur la base de ce diagnostic, un bureau d'étude a été mandaté pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les déchèteries de Le Cannet, Mouans-Sartoux et Mougins.

En 2016, ce bureau d'étude a mené les phases Avant-projet Sommaire et Avant-Projet Définitif.

Dans le cadre de ces travaux, UNIVALOM a fait réaliser les levées topographiques des trois déchèteries concernées et des études géotechniques sur chaque site afin d'avoir une connaissance plus fine des terrains.

5.2.1 Déchèterie de Le Cannet

Travaux réalisés

Réparation et amélioration des garde-corps du haut de quai de déversement, réalisation de travaux d'électricité, mise en hauteur des installations (suite aux inondations) avec création d'une rehausse de sol et sécurisation contre les chutes.

Optimisation des filières de tri

Mise en place de 2 cuves neuves de 1 000 litres chacune permettant la collecte respective des huiles alimentaires usagées et des huiles minérales (vidange).

Installation d'un local fermé pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques afin de sécuriser contre le vol les dépôts des usagers.



Prévention des risques : des panneaux indiquant le risque de chute et l'interdiction d'ouvrir les garde-corps ont été installés.

Les agents de la déchèterie ont été dotés d'une caisse contenant les EPI spécifiques à la manipulation des déchets « dangereux » et des outils permettant de lutter contre la pollution des sols en cas de fuite d'un produit.

Gestion

Une convention d'approvisionnement en carburant pour l'engin de tassage a été passée avec la Ville de Le Cannet dont la station se situe en face de la déchèterie.

Un marché a été passé afin d'assurer l'entretien régulier des cuves de récupération des eaux de ruissellement du bas de quai.



Les horaires d'ouverture
 La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h - 11h45 et 14h - 17h45'
le samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45
 * à 16h45 du 1^{er} novembre au 28 février

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation :

Création de badge



Ce sont en tout 2 274 badges créés en 2016.

Fréquentation du site

- **31 184 passages** sur l'année.
- L'heure la plus fréquentée de la journée est entre **10h et 11h.**
- La journée la plus fréquentée de la semaine est le **vendredi.**
- Le mois le plus fréquenté est le mois d'**octobre.**

Tonnages réceptionnés

7 211 tonnes ont été réceptionnées sur le site et 15 779 tonnes d'ordure ménagère résiduelle (OMr) ont transité par le quai de transfert.

Recettes générées par la facturation des usagers

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	0 €
PARTICULIER	14 828,55 €
EXTERIEUR	13 765,25 €
PROFESSIONNEL	165 805,90 €*
TOTAL	194 399,70 €

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels. En 2016, **1 722** titres de recettes ont été émis pour un montant de **194 399,70 € HT** avec une fréquentation de **31 184** passages.



5.2.2 Déchèterie de Mandelieu-La Napoule

La déchèterie de Mandelieu est exploitée par la société Véolia, il n'y a pas eu de travaux réalisés par UNIVALOM cette année.

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation :

Création de badge



Ce sont en tout 1 225 badges créés en 2016.

Fréquentation du site

- **15 526 passages** sur l'année.
- L'heure la plus fréquentée de la journée est entre **14h et 15h**.
- La journée la plus fréquentée de la semaine est le **lundi**.
- Le mois le plus fréquenté est le mois d'**octobre**.

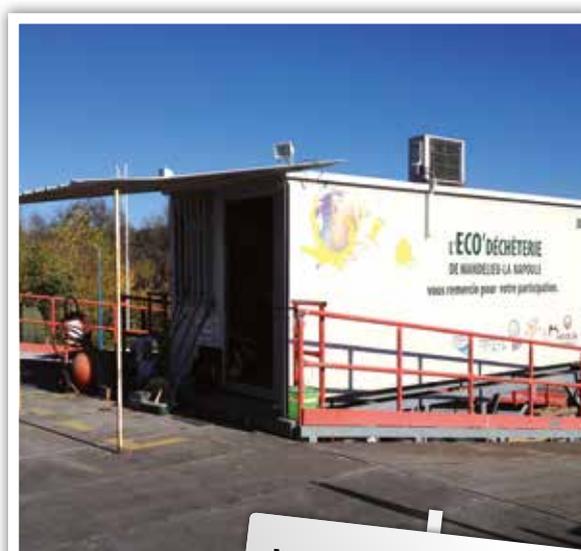
Tonnages réceptionnés

4 157 tonnes ont été réceptionnées sur le site.

Recettes générées par la facturation des usagers

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	3 238,00 €
PARTICULIER	8 123,45 €
EXTERIEUR	160,50 €
PROFESSIONNEL	17 337,80 €*
TOTAL	28 859,75 €

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels. En 2016, **494** titres de recettes ont été émis pour un montant de **28 859,75 € HT** avec une fréquentation de **15 526** passages.



Les horaires d'ouverture
 La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 17h
le samedi : 8h30 - 13h30



5.2.3 Déchèterie de Mouans-Sartoux

Cette année, il n'y a pas eu de travaux réalisés à la déchèterie de Mouans-Sartoux.

Optimisation des filières de tri

Mise en place de 2 cuves neuves de 1 000 litres chacune permettant la collecte respective des huiles alimentaires usagées et des huiles minérales (vidange).



Prévention des risques

Des panneaux indiquant le risque de chute et l'interdiction d'ouvrir les garde-corps ont été installés.

Les agents de la déchèterie ont été dotés d'une caisse contenant les EPI spécifiques à la manipulation des déchets « dangereux » et des outils permettant de lutter contre la pollution des sols en cas de fuite d'un produit.

Les horaires d'ouverture
 La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation :

Création de badge



Ce sont en tout 932 badges créés en 2016.

Fréquentation du site

- **22 440 passages** sur l'année 2016.
- L'heure la plus fréquentée de la journée est entre **15h et 16h**.
- La journée la plus fréquentée de la semaine est le **samedi**.
- Le mois le plus fréquenté est le mois d'**avril**.

Tonnages réceptionnés

3 476 tonnes ont été réceptionnées sur le site.

Recettes générées par la facturation des usagers

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	0 €
PARTICULIER	11 288,20 €
EXTERIEUR	2 442,85 €
PROFESSIONNEL	75 424,40 €*
TOTAL	89 155,45 €

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels. En 2016, **1 026** titres de recettes ont été émis pour un montant de **89 155,45 € HT** avec une fréquentation de **22 440** passages.

5.2.4 Déchèterie de Mougins

Travaux réalisés

Réparation de l'ensemble des garde-corps du haut de quai de déversement.



Optimisation des filières de tri

Mise en place de 2 cuves neuves de 1 000 litres chacune permettant la collecte respective des huiles alimentaires usagées et des huiles minérales (vidange).

Installation d'un local fermé pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques afin de sécuriser contre le vol les dépôts des usagers.

Prévention des risques

Des panneaux indiquant le risque de chute et l'interdiction d'ouvrir les garde-corps ont été installés. Les agents de la déchèterie ont été dotés d'une caisse contenant les EPI spécifiques à la manipulation des déchets « dangereux » et des outils permettant de lutter contre la pollution des sols en cas de fuite d'un produit.

À noter :

Cette année, le fonctionnement de la déchèterie a malheureusement été fortement perturbé pendant 1 mois suite à une lourde panne de l'engin de tassage et de chargement des bennes. Le mode d'évacuation des déchets a été modifié et un engin de remplacement été loué afin de maintenir la déchèterie accessible aux usagers.



Les horaires d'ouverture
La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h - 11h45 et 14h - 17h45*
le samedi : 8h - 11h45
* à 16h45 du 1^{er} novembre au 28 février



Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation :

Création de badge



Ce sont en tout 1 229 badges créés en 2016.

Fréquentation du site

- **35 663 passages** sur l'année 2016.
- L'heure la plus fréquentée de la journée est entre **15h et 16h.**
- La journée la plus fréquentée de la semaine est le **vendredi.**
- Le mois le plus fréquenté est le mois de **juillet.**

Tonnages réceptionnés

10 420 tonnes ont été réceptionnées sur le site.

Recettes générées par la facturation des usagers

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	597,50 €
PARTICULIER	45 894,15 €
EXTERIEUR	1 154,60 €
PROFESSIONNEL	271 193,80 €*
TOTAL	319 240,05 €

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels. En 2016, **2 169** titres de recettes ont été émis pour un montant de **319 240,05 € HT** avec une fréquentation de **35 663** passages.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-les-Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

La Roque-en-Provence

Les Ferres

Opio

Roquefort-les-Pins

Le Rouret

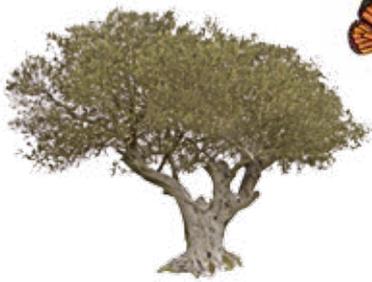
Saint-Paul de Vence

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet



La Communauté d'Agglomération Cannes

Pays de Lérins au titre de :

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



6 • ANNEXES

Bilan des flux des déchets en 2016

		OMr	EMR, PAPIERS, VERRE	DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOM- BRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIÈRES
TONNAGE 243 820		122 828 T	20 526 T	37 895 T	8 788 T	22 016 T	26 203 T	1 674 T	3 890 T
		50,38 %	8,42 %	15,54 %	3,60 %	9,03 %	10,75 %	0,69 %	1,60 %
CHARGES	Fonctionnelles 3 574 201 €	1 800 564 €	300 894 €	555 514 €	128 818 €	322 740 €	384 120 €	24 534 €	57 018 €
	Communication		47 408,50 €						
	Transit / Transport	456 588 €	80 787 €	544 948 €	219 739 €	827 684 €	475 111 €	62 839 €	
	Traitement / Elimination	9 896 535 €	2 484 435 €	1 809 759 €	584 823 €		2 939 428 €		165 029 €
TOTAL CHARGES		12 153 686 €	2 913 525 €	2 910 221 €	933 380 €	1 150 424 €	3 798 659 €	87 373 €	222 047 €
PRODUITS	Industriels	5 021 267 €	1 064 935 €					351 464 €	88 130 €
	Soutien		2 516 777 €				137 391		76 003 €
	Aides & Subv.								
TOTAL PRODUITS		5 021 267 €	3 581 713 €	0 €	0 €	0 €	137 391 €	351 464 €	164 133 €
€ HT / Tonne		58 €	- 33 €	77 €	106 €	52 €	140 €	- 158 €	0 €

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des Collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

		PNEUS	CARTONS	Extinc- teurs* unité	Huile alimentaires	DMS	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz** unité	huiles vidange	DEA	Films plastiques	Fusée de détresse	Batteries	Textiles
TONNAGE 243 820		31 T	1 024 T	1705 ≤ 9T	80 T	210 T	4 T	894 T	3813 ≥ 38 T	8 T	715 T	56 T	NC***	0,5 T	820 T
		0,01 %	0,42 %	0 %	0,03 %	0,09 %	0 %	0,37 %	0,02 %	0 %	0,29 %	0,02 %	0 %	0 %	0,34 %
CHARGES	Fonctionnelles 3 574 201 €	457 €	15 004 €	0 €	1 170 €	3 083 €	62 €	13 099 €	0 €	116 €	10 481 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Communication														
	Transit / Transport														
	Traitement / Elimination			18 502 €		105 935 €			37 311 €	1 686 €		563 €	1 380 €	215 €	0 €
TOTAL CHARGES		457 €	15 004 €	18 502 €	1 170 €	109 018 €	62 €	13 099 €	37 311 €	1 802 €	10 481 €	563 €	1 380 €	215 €	0 €
PRO- DUITS	Industriels		70 253 €		17 689 €									189 €	
	Soutien					11 573 €		64 430 €							
	Aides & Subv.														
TOTAL PRODUITS		0 €	70 253 €	0 €	17 689 €	11 573 €	0 €	64 430 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	189 €	0 €
€ HT / Tonne (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		15 €	- 54 €	11 €	- 207 €	463 €	15 €	- 57 €	10 €	228 €	15 €	10 €	0 €	451 €	0 €

* Extincteur : poids moyen 5 kg - **Bouteilles de gaz : poids 10 kg - ***NC : Non Communiqué

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

Bilan 2016	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	3 574 200,61 €	
Prestation déchets	20 672 094,48 €	
Remboursement des emprunts (I+A)	5 876 752,89 €	
Communication collecte sélective	47 408,50 €	
Contribution CASA		12 533 226,61 €
Contribution CAPL		5 780 731,27 €
Contribution CAPG		835 947,24 €
Soutiens Sociétés agréées		2 730 171,05 €
Recettes industrielles		5 253 793,71 €
Recettes des déchèteries		631 655,65 €
Recettes apports extérieurs		1 276 529,64 €
TOTAL UNIVALOM	30 170 456,48 €	29 042 055,17 €

Évolution financière de 2015 à 2016

Évolution financière	2015	Évolution en %	2016
Charges fonctionnelles	2 782 919,69 € €	28 %	3 574 200,61 €
Remboursement des emprunts	3 154 011,36 € €	86 %	5 876 752,89 €
Prestation déchets	22 171 584,00 € €	- 7 %	20 672 094,48 €
Communication déchets	45 126,00 € €	5 %	47 408,50 €
TOTAL UNIVALOM	28 153 641,05 € €	7 %	30 170 456,48 € €

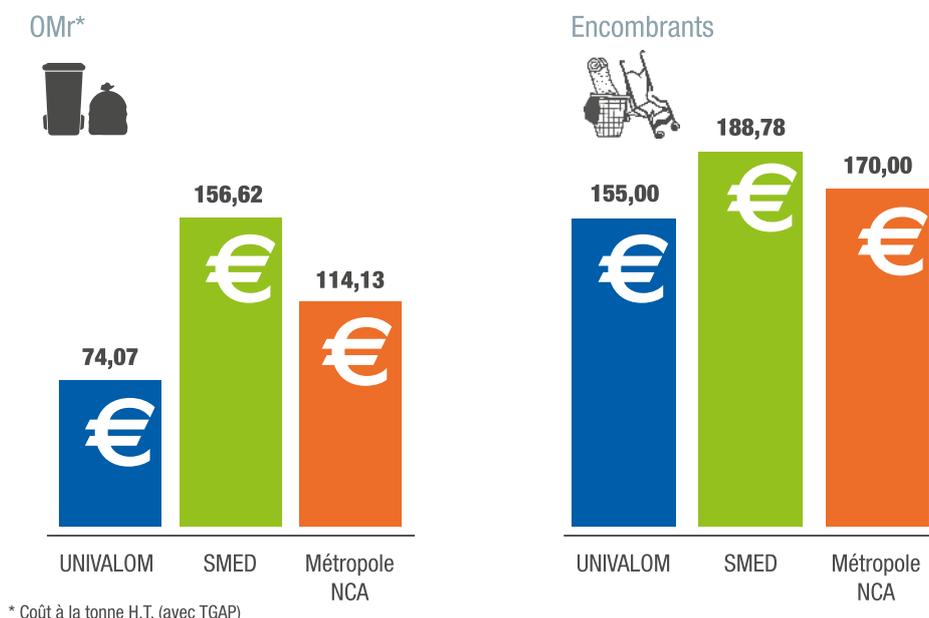
Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2016	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	243 819 tonnes
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM	30 170 456 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	9 892 150 €
COÛT NET UNIVALOM	20 278 306 €
POPULATION UNIVALOM	271 752 habitants
Kg / habitant UNIVALOM	897 kg / habitant / an
COÛT NET UNIVALOM à la tonne	83,17 € / tonne
COÛT NET UNIVALOM par habitant	74,62 € / habitant

Tarifs d'UNIVALOM 2016

2016	
A - Incinération des Ordures Ménagères	69,94 € HT/tonne (Hors TGAP)
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	55,33 € HT/tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	11,46 € HT/tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	9,50 € HT/tonne
B - Traitement des déchets verts	76,00 € HT/tonne
C - Traitement des déchets de bois	112,00 € HT/tonne
D - Traitement des gravats propres	19,00 € HT/tonne
E - Traitement des gravats sales	74,00 € HT/tonne
F - Encombrants	155,00 € HT/tonne
- C.S.R	156,00 € HT/tonne
- Enfouis	(hors TGAP)
G - Tri valorisation journaux magazines	1,00 € HT/tonne
H - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	1,00 € HT/tonne
I - Tri Sélectif EMR – JMR (en mélange) bi-flux	1,00 € HT/tonne
J - Extincteurs	13,00 € HT/Unité
K - Bouteilles de Gaz	12,00 € HT/Unité

Comparaison des tarifs des OMr et des encombrants dans le département en 2016



Recettes issues des soutiens et ventes de produits

RECETTES de valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2016 en € HT	
Acier	19 459,20 €
Aluminium	10 649,29 €
Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	200 827,25 €
Plastiques	156 176,90 €
Verre	182 120,56 €
Tous papiers	497 628,63 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	1 066 861,83 €
Cartons (autres)	70 253,00 €
Huiles alimentaires	17 689,00 €
Batteries	189,00 €
Métaux ferreux et non ferreux	351 464,40 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	439 595,40 €
Soutiens financiers OCAD3E	64 429,54 €
Soutiens financiers Eco-Emballages	2 386 200,00 €
Soutiens financiers Ecofolio	130 577,13 €
Soutiens financiers EcoDDS	11 573,25 €
Soutiens financiers Eco-mobilier	137 391,13 €
Soutiens Eco-Organismes	2 730 171,05 €
Recettes issues des collectes séparées	4 236 628,28 €
Electricité de l'UVE	3 736 968,91 €
Panneaux Photovoltaïques	7 768,45 €
Recettes de vente d'électricité	3 744 737,36 €
TOTAL RECETTES	7 981 365,64 €

Liste des marchés passés en 2016

N° MARCHE	ATTRIBUTAIRE
2016/01	NERA PROPRETE : prestations de nettoyage dans divers bâtiments d'UNIVALOM
2016/02	SNAF : réfection et élargissement en enrobé de la voie d'accès à UNIVALOM
2016/03	FERRONNERIE SERVICE : travaux de ferronnerie sue les déchèteries de Le cannet et de Mougins
2016/04	ARPEUTEURS GEOMETRES : levés topographiques des déchèteries
2016/05	ELIANTE : état des lieux des déchèteries
2016/06	ASTREE PROVENCE : vidange et nettoyage des séparateurs débourbeurs
2016/07	SOMI : acquisition d'un poids lourd
2016/08	GUIMA : équipement de levage Bras Ampliroll
2016/09	ATIS : entretien et réparation d'engins de chantier
2016/10	ERG GEOTECHNIQUE : études géotechniques - mise en conformité des déchèteries
2016/11	NATIXIS : titres restaurant
2016/12	SUEZ / PURMET : évacuation métaux ferreux et non ferreux
2016/13	Sud Est Assainissement : transport du verre d'emballages ménagers
2016/14	TOTAL Marketing France : fourniture de carburants à la pompe
2016/15	EURODIS : livraison de gas oil non routier

Filières de traitement actuelles : liste des marchés

Matériau	Prestataire	Type de contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED	CPPP
Emballages seuls ou en mélange	Centre de Tri IHOL	CPPP
	Centre de Tri PAPREC	Adhésion SMED
Verre	SEA	Marché public
Papier	VEOLIA PROPRETE	Marché public
Carton		Marché public

Matériau	Prestataire	Type de contrat
Gravats propres	SITA SUD, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Contrat
Encombrants	VALAZUR, Nice (06)	CPPP
Encombrants non valorisables	VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	CPPP
Déchets verts	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	CPPP
	SITA SUD, Nice (06)	Marché Public
	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	Marché Public
Huile alimentaire	ECOVALIM, Vourles (69)	Contrat
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	Marché public
Extincteurs	RUSSO, Nice (06)	Marché public

Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM 2016	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	122 828 T	Incinération avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	NC	2 292 T	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri IHOL puis NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	28 000 T	11 410 T	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	1 000 T	7 740 T	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Nice (06)	15 000 T		
	Usine OI Manufacturing, Béziers (34) ou Labégude (07)	NC	Recyclage	
Papier	Centre de tri VEOLIA PROPRETE, Carros (06)	40 000 T	848 T	Tri et Recyclage
	NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	28 000 T	en mélange avec les emballages	Tri et Recyclage
Carton	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	120 m ³	299 T	Tri et Mise en Balles
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m ³	725 T	Tri et Mise en Balles
	EMIN LEYDIER, Laveyron (26)	NC	1 024 T	Recyclage
	SAICA, Espagne	560 000 T		

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle de l'unité	Tonnes UNIVALOM 2016	Mode de traitement
Gravats propres	ISDI SITA SUD, La Gaude (06)	120 000 T	11 023 T	Stockage et Remblai
Gravats sales	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	10 993 T	Tri et recyclage
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	NC	dont 626 T enfouies	Enfouissement
Bois	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 t	8 788 T	Tri et recyclage
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	300 m ³	1 674 T	Recyclage
Encombrants	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 T	26 203 T	Tri et Recyclage
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13) ou (05)	NC	dont 2 247 T enfouies	Enfouissement
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE, Carros(06)	9 000 T	37 895 T	Compostage, paillage, combustible
	et Fréjus (83)	30 000 T		
	et autres départements			
Huiles alimentaires	ECOVALIM, Vourles (69)	NC	80 T	Recyclage
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	31 000 T	111 T	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
Bouteilles de Gaz	PURFER, Carros (06)	180 000 T	3 856 unités	Tri et recyclage
Extincteurs	PURFER, Carros (06)	180 000 T	1 765 unités	Tri et recyclage

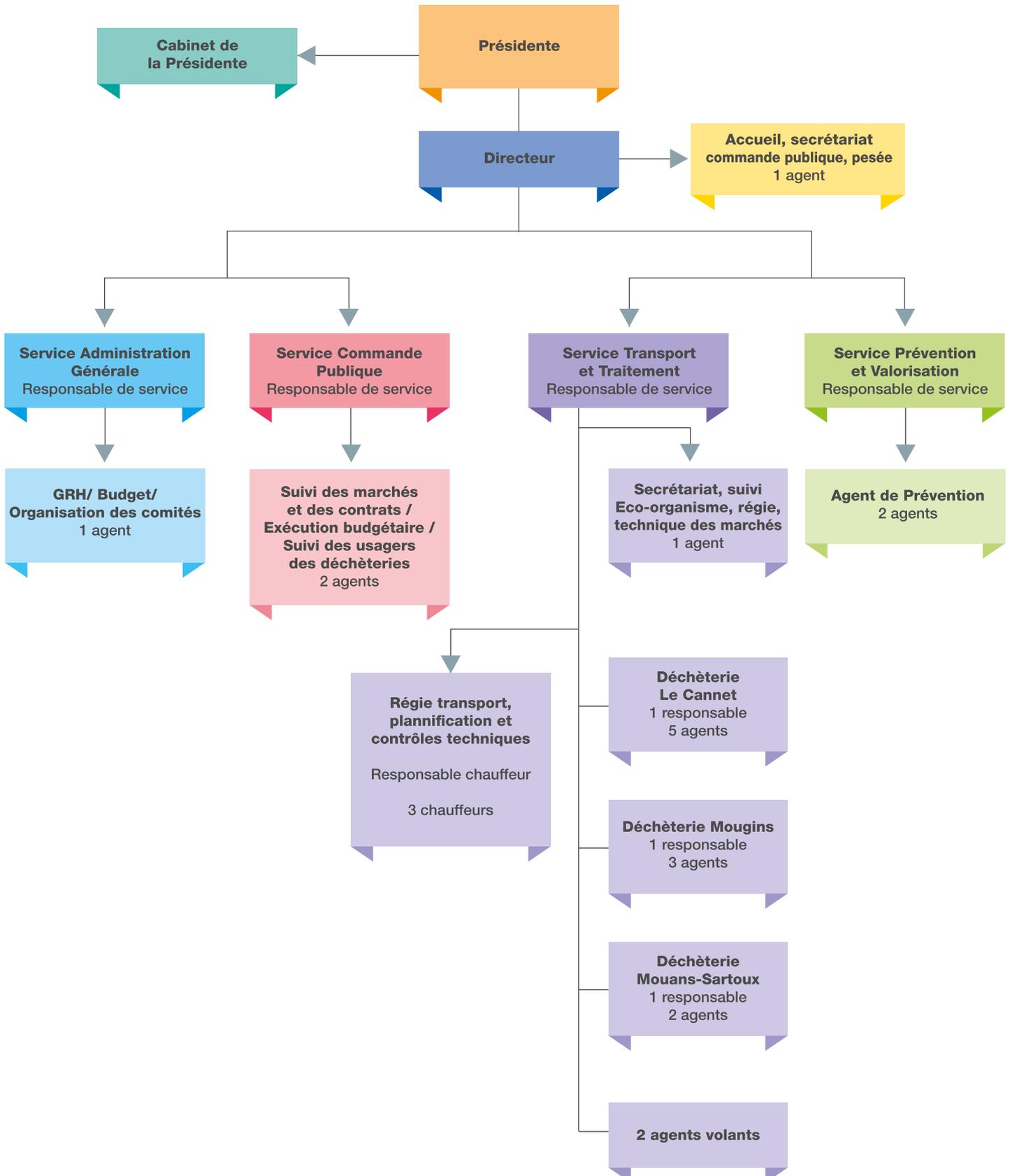
Population d'UNIVALOM

La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à 271 752 habitants, données INSEE recensement 2014 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il est à noter que depuis 2011, les rapports annuels d'UNIVALOM utilisent la population municipale pour l'ensemble de ses calculs.

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	9 544	9 844
Mouans-Sartoux	9 544	9 844
Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins	85 068	86 133
Le Cannet	42 454	42 953
Mandelieu-La Napoule	22 696	22 903
Mougins	18 391	18 729
Théoule sur Mer	1 527	1 548
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis	177 140	180 422
Antibes	75 731	76 981
Bar-sur-Loup	2 998	3 061
Bézaudun-les-Alpes	245	250
Biot	9 976	10 219
Bouyon	489	489
Caussols	247	253
Châteauneuf	3 188	3 250
Cipières	382	384
La Colle-sur-Loup	7 932	8 077
Conségudes	101	101
Courmes	124	125
Coursegoules	517	521
Les Ferres	103	103
Gourdon	404	414
Gréolières	607	615
Opio	2 204	2 286
Roquefort-les-Pins	6 553	6 766
La Roque-en-Provence	574	581
Le Rouret	3 996	4 112
Saint-Paul	3 477	3 548
Tourrettes-sur-Loup	3 992	4 069
Valbonne	13 190	13 720
Vallauris	26 302	26 495
Villeneuve-Loubet	13 808	14 002
POPULATION UNIVALOM	271 752	276 399

Organigramme du Syndicat



Bilan des flux des déchets en 2016

Évolution des tonnages traités de 2015 à 2016					
	Déchets	2015	évolution en %	2016	
OMA	OMr*	125 592	- 2,2 %	122 828	
	Verre	7 740	0,6 %	7 784	
	EMR et papiers	12 581	1,3 %	12 742	
	Total OMA	145 913	- 1,75 %	143 354	
	Déchets verts	39 121	- 3 %	37 895	
Déchets Ménagers hors OMA	Gravats	20 619	7 %	22 016	
	Encombrants	33 617	- 22 %	26 203	
	Mobilier	770	- 7 %	715	
	Bois	7 352	20 %	8 788	
	Ferrailles	1 332	26 %	1 674	
	DEEE	937	- 5 %	894	
	Cartons	864	19 %	1 024	
	DMS	216	- 3 %	210	
	Piles	5	- 20 %	4	
	Batteries	0	0 %	0,5	
	Huiles alimentaires	61	31 %	80	
	Pneus	64	- 52 %	31	
	Huiles de vidange	10	- 21 %	8	
	Films plastique	45	25 %	56	
	Textiles	506	62 %	820	
	Bouteilles de gaz	39 (3 856 u)	- 1 %	38 (3 813 u)	
	Extincteurs	9 (1 765 u)	- 3 %	9 (1 705 u)	
	Total hors OMA	105 568	- 5 %	100 465	
	TOTAL DÉCHETS		251 480	- 3 %	243 819
	TOTAL en kg/an/hab		925	- 3 %	897

* les OMr prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs)

Devenir des déchets en 2016

Devenir des déchets en 2016								
Déchets		Tonnages traités	Quantités (en tonne)					
			performances en kg/an/hab.	Stockage en ISD	Valorisation			
					Matière	Organique	Énergétique	
							incinération	co-incinération
OMA	OMr	122 828	452	2 292			120 536	
	Verre	7 784	29		7 784			
	EMR et papiers	12 742	47		11 165		308	1 269
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	37 895	139	492		36 248		1 156
	Gravats	22 016	81	626	21 390			
	Encombrants	26 203	96	2 247	13 478		1 578	8 900
	Bois	8 788	32	308	8 348			132
	Mobilier	715	3	100	393		222	
	Ferrailles	1 674	6		1 674			
	DEEE	894	3	90	719			84
	Cartons	1 024	4		1 024			
	DMS	210	1		16			194
	Piles	4	0		4			
	Batteries	0,5	0		0,5			
	Huiles alimentaires	80	0					80
	Pneus	31	0		31			
	Huiles de vidange	8	0					8
	Textiles	820	3		820			
	Films plastique	56	0		56			
	Bouteilles de gaz	38	0		38			
Extincteurs	9	0		9				
TOTAL en tonne		243 819 t		6 155 t	66 950 t	36 248 t	122 644 t	11 823 t
TOTAL en kg / an / habitant			897 kg	23 kg	246 kg	133 kg	451 kg	44 kg
Taux de valorisation - élimination				3 %	27 %	15 %	50 %	5 %

Données des OMA et déchets hors OMA

OMA 2016 Ordures Ménagères et assimilées	OMr Ordures Ménagères résiduelles	EMR et papiers Emballages ménagers recyclables	Verre
CACPL	34 895	3 788	2 205
CAPG	4 700	649	446
CASA	83 233	8 305	5 134
UNIVALOM	122 828 T	12 742 T	7 784 T

Tonnages 2016		CAPG	CACPL	CASA	UNIVALOM
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	1 106	11 338	25 451	37 895
	Gravats propres	702	881	9 440	11 023
	Gravats sales	476	1 073	9 445	10 993
	Encombrants	694	8 091	17 419	26 203
	Bois	538	2 097	6 153	8 788
	DEA	0	0	715	715
	Ferrailles	43	265	1 365	1 674
	DEEE	67	301	526	894
	Cartons	294	14	715	1 024
	Bouteilles de gaz	3	9	26	38
	Extincteurs	0,1	3	6	9
	DDS	24	43	143	210
	Piles	0	1	3	4
	Batteries	0	0,1	0,4	0
	Pneus	2	5	25	31
	Huiles de vidange	1	3	4	8
	Huiles alimentaires	NC	NC	NC	80
Textiles	50	262	508	820	
Films plastiques	56	0	0	56	
TOTAL	4 055 T	24 386 T	71 945 T	100 465 T	

Régie de transport en 2016

	Balayage		Verre		Déchets verts		Encombrants		Gravats propres	
	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb
2015	1 298	198	276	42	2 753	523	1 762	368	6 918	659
2016	1 220	196	266	48	2 688	521	1 617	473	7 115	684
Tonnes/rotation 2016	6		6		5		3		10	

TOTAL transporté	
2015	14 360
2016	14 452
Nombre de transports	
2015	2 039
2016	2 211

	Gravats sales		Cartons		Bois		EMr		OMr	
	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb
2015	387	54	8	23	4	1	269	117	686	54
2016	473	64	64	47	1	1	293	123	715	54
Tonnes/rotation 2016	7		1		1		2		13	

Simulation du coût des transports effectués par la régie avec le coût des prestations privées

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Déchets verts	Encombrants	Gravats propres	Gravats sales	Cartons	Bois	EMr	OMr	TOTAL
Nombre d'évacuations	196	48	521	473	684	64	47	1	123	54	2 211
Coût simulé en € à partir des coûts des marchés en cours ou passés	19 600 €	4 800 €	69 015 €	82 865 €	113 891 €	6 355 €	11 572 €	125 €	15 874 €	12 859 €	336 957 €

Bilan 2016 détaillé du PLPD

Actions	Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Thématique 1 : Compostage				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	13 340€	13 913€	573€
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	273	265	- 8
Thématique 2 - Broyage et jardin raisonné				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	751€	11 535€	10 784€
Planification	Temps consacré l'action (jour)	11	16	5
Tonnage	Tonnage détourné (en cumulé) / an		67 T	
Thématique 3 - Gaspillage alimentaire				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	800€	0€	- 800€
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	59	5	-54
Tonnage	Tonnage détourné (en cumulé) / an	0,413 T	0 T	- 0,413 T
Thématique 4 - Réemploi				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	3 400€	0€	- 3 400€
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	36	5,9	- 30,1
Thématique 5 - Partage de ressources				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	4 000€	0€	- 4 000€
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	12	7	- 5
Actions Autres (non prévues)				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)		8 272€	
Planification	Temps consacré à l'action (jour)		47	
TOTAL DES ACTIONS				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	22 291€	33 720€	11 429€
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	391	345,9	- 45,1
Tonnage	Tonnage détourné (en cumulé) / an	222,41 T	177,68 T	- 44,73 T

Sites de compostage d'UNIVALOM

Ville	Nom du site de compostage collectif	Statut	Accès	Année d'installation
Antibes	Les Mimosas	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Les mimosas »	2012
Antibes	Gendarmerie	Public	Site à accès limité aux résidents de la caserne	2013
Antibes	Plateforme participative - Semboules	Public	Accès libre à tous	2015
Antibes	Hôtel du Cap-Eden-Roc	Privé	Site à accès limité au personnel de l'hôtel	2016
Biot	Ecole Olivari	Scolaire	Ouvert au personnel de cuisine de l'école et aux parents	2015
Biot	Jeu de baume	Public	Accès libre à tous	2015
Biot	Ecole Les colibris	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire et à la cantine	2016
Biot	Ecole Saint Roch	Scolaire	Site à accès limité au personnel de cuisine	2016
Biot	Jardin Mistral	Public	Accès libre à tous aux horaires d'ouverture	2016
Biot	Parking de la fontanette	Public	Accès libre à tous	2016
Biot	Les jardins de Pomone - Tennis	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence	2016
Biot	Les jardins de Pomone - Musée	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence	2016
Gréolières	Parking Fâisse	Public	Accès libre à tous	2016
Gréolières	Ecole	Public	Accès libre à tous	2016
Gréolières	Les neiges	Public	Accès libre à tous	2016
Le Rouret	Village	Public	Accès libre à tous	2016
Mandelieu-La Napoule	Hôtel de ville	Public	Accès libre à tous	2012
Mandelieu-La Napoule	CLSH les Petits copains	Public	Ouvert au personnel du centre de loisirs et aux parents	2013
Mandelieu-La Napoule	Villa Ornella	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Villa Ornella »	2015
Mouans-Sartoux	Ludothèque	Public	Accès limité au collectif de Mouans-Sartoux	2016

Ville	Nom du site de compostage collectif	Statut	Accès	Année d'installation
Théoule-sur-Mer	Lou Castelet	Privé	Site à accès limité au personnel et résidents du village de vacances du « Lou Castelet »	2013
Théoule-sur-Mer	Ecoles de Théoule sur Mer	Scolaire	Ouvert au personnel des écoles maternelle et élémentaire et aux parents	2014
Valbonne	Jardins familiaux de Garbejaire	Public	Accès libre à tous	2011
Valbonne	Terrain de tennis de Garbejaire	Public	Accès libre à tous	2011
Valbonne	Ecole "Haut Sartoux"	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Haut Sartoux » et à la cantine	2014
Valbonne	Ecole Campouns	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Campouns » et à la cantine	2014
Valbonne	Air France	Privé	Site à accès limité au personnel de l'entreprise	2015
Valbonne	Ecole Daudet	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Daudet » et à la cantine	2015
Valbonne	Ecole Garbejaire	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Garbejaire » et à la cantine	2015
Valbonne	Ecole Ile Verte	Scolaire	Site à accès ouvert au personnel du groupe scolaire « Ile Verte », à la cantine et aux habitants des alentours	2015
Valbonne	Inra	Privé	Site à accès limité à l'entreprise	2015
Valbonne	Lycée Simone Veil	Scolaire	Site à accès limité au personnel du lycée et à la cantine	2015
Valbonne	Stella Telecom	Privé	Site à accès limité au personnel de Stella Telecom	2016
Vallauris	Hameau du Puissanton	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence Méditerranée	2015
Villeneuve-Loubet	Médiathèque	Public	Ouvert au centre de loisirs	2016
Villeneuve-Loubet	Ecole Saint-Georges	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Saint-Georges et à la cantine	2016
Villeneuve-Loubet	Résidence Les Esperes	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence	2016

Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique

Les sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

Concernant les mâchefers, l'UVE est équipée de déferrailleurs et d'une machine à courant de Foucault permettant d'extraire les métaux ferreux et non ferreux.

Ce sous-produit, une fois les métaux récupérés, est stocké dans des centres de stockage des déchets non dangereux de Delta déchets à Orange dans le Vaucluse (84).

Les REFIOM, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laval (53), exploitée par la société SECHE ECO INDUSTRIE.

Les analyses des rejets gazeux :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne ligne 1	Valeur moyenne ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm ³ /h	53 818	57 512	(2)
Teneur en O ₂	% v / sec	10,91	11,32	(2)
Teneur en H ₂ O	% v / humide	15,0	13,22	(2)
Teneur en NO _x (oxyde d'azote)	ng/Nm ³ (1)	70,3	65,9	80
Vitesse au débouché	m/s	15,8	16,9	> 12
Teneur en CO	ng/Nm ³ (1)	6,15	5,38	50
Poussières totales	ng/Nm ³ (1)	2,28	1,57	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	ng/Nm ³ (1)	9,22	7,08	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	ng/Nm ³ (1)	0,125	0,032	1
Teneur en SO ₂ (Oxydes de soufre)	ng/Nm ³ (1)	7,25	3,32	50
Teneur en NH ₃ (Ammoniac)	ng/Nm ³ (1)	2,52	1,24	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	ng/Nm ³ (1)	1,15	1,07	10
Cadmium + Thallium	ng/Nm ³ (1)	0,000270	0,00023	50
Mercuré	ng/Nm ³ (1)	0,000414	0,00143	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	ng/Nm ³ (1)	0,0145	0,0110	500
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng/Nm ³	0,0059	0,1010	0,1

(1) : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11% de O₂ (oxygène)

(2) : Pour information, pas de seuils réglementaires

Revue de presse 2016

Villeneuve : les enfants de St-Georges formés au compostage

Dans le cadre de la convention signée entre la municipalité de Villeneuve-Loubon et l'organisme public Univalom, le syndicat mixte de traitement des déchets urbains et assimilés qui déploie son action sur les 24 communes de la Cava...
Chez les petits de la maternelle Saint Georges, la maître-compositrice a formé les enfants au recyclage des déchets organiques qui alimentent leur potager.



passent dans les composteurs. Le maître-compositrice d'Univalom se rendra régulièrement dans les écoles pour expliquer aux enfants les différents types de compostage. Une fois de plus, les enfants, grâce à leur maternelle ont aussi leur grand intérêt pour les questions environnementales et responsables de façon très positive. Les questions du maître composteur ont suscité de très belles réponses et ont permis de sensibiliser les enfants à la notion de compostage.

Antibes-Juan-les-Pins
Aux Semboules, Univalom vise aussi le zéro déchet
L'association Vence Initiative environnement est venue convaincre, hier, le public qu'il était possible d'atteindre cet objectif en diminuant clairement les volumes de déchets. Explications
L'association Vence Initiative environnement est venue convaincre, hier, le public qu'il était possible d'atteindre cet objectif en diminuant clairement les volumes de déchets. Explications

Antibes-Juan-les-Pins
Robes, bijoux, décoration: quand vos déchets revivent
Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, Univalom vous apprend, aujourd'hui, à transformer vos ordures en objets utiles
C'est un événement qui se déroule à Antibes-Juan-les-Pins. Un événement qui vise à transformer vos déchets en objets utiles. Robes, bijoux, décoration... quand vos déchets revivent.

COMPOSTAGE COLLECTIF A VALDONNE: LES LYCÉENS PRÉCURSEURS
A Valbonne, les professeurs de l'enseignement général ont initié des ateliers de compostage. Ils ont été suivis par des lycéens de la région.

Faire du beau avec du rien
Avec des capsules de café, des robes ou des bijoux, faites des bouteilles en plastique, des pots de peinture ou des objets utiles. C'est le projet de l'association Univalom.

le broyage des déchets verts à domicile
Le but est de limiter l'apport de déchets verts en déchetterie ou dans les déchèrages sauvages. Photo: M. P.
Durant trois jours, Univalom, le syndicat mixte pour la valorisation des déchets et la collecte, ont proposé aux habitants de tester, dans le cadre d'une opération pilote, le broyage et paillage des déchets verts directement chez l'habitant.

TOUS ENSEMBLE: COMPOSTONS!
Comment vous le savez, plus de 100 tonnes de déchets verts sont collectés chaque année en Côte d'Azur. Mais ce sont des déchets qui peuvent être transformés en compost. C'est le projet de l'association Univalom.

APÉRO-COMPOST - PARTAGEONS LE 'VER' DE L'AMITIÉ!
Samedi 19 Octobre - 17h-19h
La ville de Nice organise le premier apéro-compost au Jardin Exotique de la Villa Mairea.

Terminologie et modes de calcul

Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante : *Be = somme des énergies consommées (en Tonne équivalent Pétrole) - somme des émissions évitées.*

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport.

Les consommations d'énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CASA : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CACPL : Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, créée au 1^{er} janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint (CSR pour les cimentières).

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de quartier : les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.

- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les Collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte-à-porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM),
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des Collectivités membres d'UNIVALOM.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des Communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des Collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

ANNEXE 18

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) :

Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc...), des Collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : Les flux d'encombrants collectés au porte-à-porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Élimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

EPL : Etablissement Public Local.

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

GES (Gaz à Effet de Serre ou bilan carbone) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO₂, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO₂ et de CH₄, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d') : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée.

On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JMR : Journaux Magazines et Revues.

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) appelées aussi OM grises : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

PPCR : Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations. Cette réforme impacte l'organisation des carrières de la Fonction Publique Territoriale.

Elle met en place une cadence unique d'avancement d'échelon et une revalorisation indiciaire.

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la Collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : **c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.**

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMr + collectes sélectives) de l'année } n)}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

REP (Responsabilité Élargie du Producteur) : démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Ressourcerie : établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique Territoriale.

Il est composé de deux éléments :

- IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Réforme du Régime indemnitaire fondé sur la Fonction et la Valeur professionnelle et ne peut être cumulé avec les anciens régimes indemnitaires.

Ripeur : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED : Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays.

Syndicat mixte : le Syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des Collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de Syndicat mixte car la structure associe des Collectivités de natures différentes, des Communes

ANNEXE 18

et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

- Syndicat mixte fermé : L 5711-1 CGCT, Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.
- Syndicat mixte ouvert : L 5721-2 CGCT, Collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public : chambre consulaire, autres établissements publics.

Taux de valorisation des déchets : la valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèteries est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : taxe prélevée par la Collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE).

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

$$\text{Tonnage valorisé sous forme d'énergie} = \text{tonnage incinéré} - \text{REFIOM et mâchefers}$$

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant en centre de tri} - \text{refus non valorisés}$$

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant} - \text{refus de compostage}$$



UNIVALOM

Syndicat Mixte Pour La Valorisation des Déchets Ménagers
UNIVALOM - UVE - route de Grasse - CS 50063 - 06 602 ANTIBES
Tél : 04 93 65 48 07 - Fax : 04 93 95 81 78
www.univalom.fr - contact@univalom.fr



www.univalom.fr